



L'insertion des jeunes Dispositifs, mesures, retours d'expériences

Version actualisée Novembre 2013

Sandrine Roussel
Pôle Analyses et prospectives
Atout Métiers LR

Ce dossier présente une revue de ressources raisonnée sur l'insertion des jeunes au niveau national et en Languedoc-Roussillon.

Il fournit un éclairage actuel sur les dispositifs et mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes entre 16 et 25 ans. Il propose également des références choisies sur des retours d'expériences dans ce domaine.

Cette étude documentaire s'articule autour des trois temps de l'insertion du jeune : la sortie du système scolaire et les premiers pas dans la vie active, l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion dans le monde du travail.

Après un bref rappel sur la dimension emploi formation du plan Priorité Jeunesse, ce dossier propose un éclairage sur les mesures de lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes les plus fragilisés (réseau Foquale, Objectif formation emploi ...), un recensement des structures d'accueil et des dispositifs pour accompagner les jeunes non scolarisés vers l'emploi, (MLI, CIVIS, E2C, Service Civique ...) et enfin les dispositifs actuels d'aide à l'insertion des jeunes dans le monde du travail (emplois d'avenir, contrat de génération, alternance ...) Il propose également des données statistiques et des études de cadrage sur le chômage, l'insertion et la formation des jeunes.

1. Priorité jeunesse : lancement d'un plan comportant 47 mesures	3
Priorité jeunesse en LR.....	3
2. Lutter contre le décrochage scolaire	4
2.1 Nouveaux Réseaux : Foquale (Formation Qualification Emploi).....	5
2.2 Dispositif « objectif formation-emploi » pour les jeunes décrocheurs.....	5
2.3 « Ma seconde chance » - Onisep.....	6
2.4 Des études sur le décrochage.....	6
3. Structures d'accueil et dispositifs pour accompagner les jeunes non scolarisés vers l'emploi	11
3.1 Les missions locales.....	11
Chiffres clés des missions locales.....	11
Chiffres clés des missions locales en LR.....	12
3.2 Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).....	13
Le contrat d'insertion dans la vie sociale en LR.....	14
3.3 Écoles de la deuxième chance (E2C).....	14
Les écoles de la deuxième chance en LR.....	15
3.4 Le Service Civique	16
3.5 Défense deuxième chance - EPIDE.....	18
3.6 Garantie « jeunes »	18
4. L'insertion des jeunes dans le monde du travail	20
4.1 Les emplois d'avenir (EA).....	20
Emplois d'avenir en LR.....	24
4.2 Contrat de génération.....	25
Contrat de génération en LR.....	27
4.3 L'alternance.....	28
Aperçu général sur l'alternance.....	28
L'alternance en LR.....	31
4.4 La Politique de la ville.....	32
5. Etudes / analyses / propositions sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes	35
5.1 Statistiques emploi – chômage des jeunes.....	35
5.2 Etudes au niveau national.....	35
5.3 Etudes au niveau régional.....	42
5.4 Enquêtes sur l'insertion des jeunes post diplôme.....	43
6. Plan européen pour l'emploi des jeunes	48

I. Priorité jeunesse : lancement d'un plan comportant 47 mesures

La jeunesse est une priorité du quinquennat. Face aux difficultés qu'elle rencontre, le Gouvernement construit une politique publique à la hauteur de l'enjeu. Le Comité interministériel à la jeunesse (CIJ) en est l'outil clé. Les mesures estampillées "Priorité Jeunesse" s'inscrivent dans la continuité des actions d'urgence déjà menées pour les jeunes par le Gouvernement depuis mai 2012 avec notamment les emplois d'avenir, les contrats de génération, ...

Dans le contexte de crise économique, la pression de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle s'intensifient. **Les jeunes représentent 22 % de la population active mais 40 % des chômeurs.** Par ailleurs, les conditions de vie des jeunes les plus fragilisés sont préoccupantes.

Le Plan d'actions annoncé le 21 février 2013 qui s'articule autour de 13 chantiers prioritaires comporte 47 mesures nouvelles ou déjà présentées. Elles ont été élaborées de manière transversale par 24 ministères, sous la coordination de Valérie Fourneyron, Ministre en charge de la Jeunesse.

Ces mesures mises en œuvre en 2013 visent à privilégier le droit commun pour l'accès des jeunes aux droits sociaux (pour en finir avec l'empilement de dispositifs dérogatoires), à favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité...), à lutter contre les inégalités et les discriminations et à encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques.

Un délégué interministériel à la jeunesse sera chargé de veiller à la cohérence des actions des différents ministères. Les préfets de région organiseront des Comités d'administration régionale (CAR) thématiques sur les questions de jeunesse, afin de suivre les modalités et l'effectivité de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur des jeunes, en liaison avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales.

Concernant **l'emploi et l'insertion**, le plan reprend la mise en place du contrat de génération, l'expérimentation de 2 000 emplois francs dans certains quartiers, le soutien à la création d'entreprise, notamment dans l'économie sociale et solidaire.

La « garantie jeunes » sera mise en œuvre en septembre 2013 dans 10 territoires pilotes. Une réflexion autour d'une allocation d'études et de formation sous conditions de ressources sera engagée. Des expérimentations seront lancées pour accompagner les jeunes les plus fragiles en contrat d'apprentissage ainsi que leurs employeurs. Le recours excessif aux stages sera encadré et le statut des stagiaires amélioré.

Le Gouvernement veut accroître et diversifier **la mobilité européenne et internationale** des jeunes dans le cadre des études, de la formation professionnelle, de stages mais aussi de projets collectifs notamment associatifs. Une stratégie nationale coordonnée et des plans de développement régionaux de mobilité seront mis en œuvre et suivis par les Régions et les DRJSCS. Enfin pour développer et valoriser **l'engagement des jeunes**, l'information sur les différentes formes d'engagement sera renforcée et les structures qui relaient ces dispositifs seront davantage soutenues... [le rapport final et la synthèse](#).

Priorité jeunesse en LR

Priorité Jeunesse : Plan territorial pour la jeunesse en Languedoc-Roussillon

DRJSCS Languedoc Roussillon, Octobre 2013, 87 p.

Ce plan affiche un enjeu pour les années à venir, à savoir : « la prise en compte de la particularité des trajectoires des jeunes en temps de crise afin de répondre aux difficultés rencontrées par ceux-ci dans leurs parcours scolaire, leur insertion professionnelle, en tenant compte des répercussions que ces difficultés peuvent avoir sur leur bien-être, leurs conditions de vie, leurs pratiques culturelles, leurs engagements ».

Le plan d'action pour la jeunesse du Languedoc-Roussillon obéit à trois objectifs :

Adapter les orientations nationales issues du Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, au contexte de la région, au regard d'un diagnostic partagé entre services de l'État et acteurs de terrains.

Identifier, à partir de ce diagnostic, les mesures à mettre en œuvre, parmi les 47 mesures arrêtées par le CIJ.

Décliner ces mesures, de la manière la plus pragmatique possible sous forme de fiches actions, dont la concrétisation sera mesurée par des indicateurs précis.

Le présent plan présente : 1) Les grandes orientations nationales des politiques en faveur de la jeunesse, 2) La méthodologie adoptée au niveau régional pour décliner les décisions du CIJ 3) Un état des lieux statistique de la jeunesse en région Languedoc-Roussillon, 4) Les dispositifs existants et les enjeux spécifiques à la région 5) La déclinaison régionale des orientations nationales, sous forme de fiches actions. 6) Les indicateurs nationaux à décliner

[http://www.languedoc-](http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/PROJET_PLAN_TERRITORIAL_JEUNESSE_LR__3.pdf)

[roussillon.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/PROJET_PLAN_TERRITORIAL_JEUNESSE_LR__3.pdf](http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/PROJET_PLAN_TERRITORIAL_JEUNESSE_LR__3.pdf)

Etude santé des jeunes 15-25 ans en région LR. Résultats pour les jeunes suivis en MLI

LEDESERT Bernard, CREAM-ORS LR, Région Languedoc-Roussillon, 2013, 27 p.

Comparaison des enquêtes 2007 et 2012 selon le niveau de qualification.

Les objectifs du diagnostic santé jeunes :

Réduire les inégalités sociales en matière de santé

Prendre en compte, dans l'ensemble de ses actions, l'impact en matière de santé (éducation, formation professionnelle, emploi, aménagement du territoire)

Développer des actions de prévention et de promotion de la santé des jeunes de 15 à 25 ans

Promouvoir une action coordonnée, cohérente et responsable en matière de santé.

http://atout-metierslr.kentika.fr/GEIDFile/sante_jeunes.pdf?

[Archive=194173591235&File=Document](http://atout-metierslr.kentika.fr/GEIDFile/sante_jeunes.pdf?Archive=194173591235&File=Document)

2. Lutter contre le décrochage scolaire

La mobilisation contre le décrochage scolaire et l'action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Un décrocheur est un jeune qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur (baccalauréat).

Les indicateurs 2012 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que le taux de scolarisation des 15-19 ans régresse en France. Entre 1995 et 2010, il est passé de 89% à 84%. Ces jeunes non-scolarisés se retrouvent bien souvent sans emploi ou inactifs. C'est le cas pour 71% d'entre eux en France, un chiffre au-dessus de la moyenne de l'OCDE (57%).

L'abandon scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Chaque année, au niveau national, selon la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 140 000 jeunes en moyenne quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme classé au niveau IV ou V de la nomenclature interministérielle.

Conformément au souhait exprimé par le Président de la République, **il convient de réduire ce nombre de moitié avant la fin du quinquennat. Cet objectif correspond aux engagements pris par la France au niveau européen dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 »**

Si l'ambition première consiste à prévenir le décrochage scolaire en favorisant la réussite de tous les élèves, l'Éducation nationale doit également être en capacité d'apporter dès maintenant des réponses concrètes aux jeunes qui viennent de quitter l'École sans diplôme et sans un niveau

suffisant de qualification. Le ministère de l'Education nationale s'est fixé un objectif clair : offrir une solution de retour en formation à 20 000 jeunes d'ici la fin de l'année 2013.

Dans ce but, des nouveaux réseaux ont été créés : FOQUALE.

2.1 Nouveaux Réseaux : Foquale (Formation Qualification Emploi)

Ces réseaux ont pour mission de **coordonner les dispositifs existants** et de **proposer à des jeunes en situation de décrochage un contrat "Objectif formation-emploi"**, solution de formation adaptée aux besoins de chacun et à la situation de l'emploi dans sa région pour assurer un débouché professionnel. La circulaire publiée au BO du 4 avril 2013 permet le déploiement des réseaux sur l'ensemble du territoire. [Consulter la circulaire "FoQuale" \(circulaire n°2013 -035 du 29 mars 2013\)](#)

Les réseaux FOQUALE s'inscrivent dans la continuité des réseaux « nouvelle chance » prévus par la [circulaire du 8 mars 2012](#) et se substituent à eux ; ils se déploient sur l'ensemble du territoire.

La mission générale d'insertion change de dénomination et participe à l'animation de ces nouveaux réseaux. Elle s'intitule désormais « mission de lutte contre le décrochage scolaire » (MLDS).

Au-delà des actions menées dans le domaine de la prévention, les personnels de la MLDS développent au sein des réseaux FOQUALE une activité de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Ils contribuent à l'élaboration des bilans de positionnement et collaborent à la mise en place et au suivi des actions de formation et des parcours individualisés en lien avec les établissements d'accueil. Ils participent, en relation avec les centres d'information et d'orientation, à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Ils permettent de clarifier l'offre de formation et de services auxquels les jeunes peuvent accéder. Ils sont en mesure de proposer des solutions dans le cadre des réseaux FOQUALE. Les Greta peuvent être sollicités et participer à l'évaluation des besoins en formation au sein des bassins d'éducation.

À la rentrée scolaire 2013, en appui des réseaux FOQUALE, des **référents « décrochage scolaire »** sont nommés dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Leur activité se situe au cœur du dispositif de prévention du décrochage scolaire. Dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, ils se mobilisent et coordonnent l'action de prévention menée par les équipes éducatives, dont les conseillers principaux d'éducation et les personnels sociaux et de santé, au sein des « groupes de prévention du décrochage scolaire » qui se substituent aux groupes d'aide à l'insertion (Gain). Ils ont également pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE.

Ces actions contribuent à la « sécurisation des parcours de formation » en permettant aux jeunes, tout au long de leur cursus, de réintégrer la formation initiale quels que soient leur statut et leur niveau de formation.

Dans le cadre des réseaux FOQUALE, et afin d'enrichir le panel des solutions, l'Agence du Service civique et le ministère de l'Éducation nationale s'associent pour proposer aux jeunes des missions de service civique.

2.2 Dispositif « objectif formation-emploi » pour les jeunes décrocheurs

Le dispositif "**Objectif formation-emploi**" pour les jeunes décrocheurs doit permettre à **20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013**. C'est ce qu'a annoncé Vincent Peillon, lors du séminaire national de lutte contre le décrochage scolaire qui s'est tenu à Paris le 4 décembre 2012. Avec ce nouveau dispositif, le ministère de l'Éducation nationale engage une démarche innovante pour faire reculer le décrochage scolaire, agir en faveur de l'emploi des jeunes, accroître le nombre de jeunes qualifiés dans des secteurs où les entreprises se développent, et redonner des perspectives d'insertion à ces jeunes.

Les mesures clés du dispositif :

- un contrat proposé à chaque jeune décrocheur avec un parcours personnalisé de retour en formation et l'accompagnement par un tuteur
- la mise en place des réseaux "Objectif formation-emploi" qui regroupent, aux côtés des plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs, les acteurs de l'Education nationale présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux décrocheurs (retour en formation initiale, continue ou en apprentissage, solutions innovantes diverses)
- la désignation d'un référent en charge de la lutte contre le décrochage prioritairement dans les établissements les plus touchés par le phénomène
- la mobilisation des places disponibles dans les formations menant à des métiers ayant des besoins de recrutement avérés et le développement de structures spécifiques pour les jeunes en situation de décrochage
- des offres combinées service civique-formation en partenariat avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative et l'Agence du service civique, pour permettre à des jeunes décrocheurs d'acquérir une expérience professionnelle tout en construisant un projet de formation
- l'élaboration d'un catalogue, principalement à destination des acteurs de la lutte contre le décrochage, recensant l'ensemble des solutions de formation pouvant être proposées aux jeunes
- la mise en service, via l'Onisep, d'un site internet de géolocalisation permettant aux jeunes de voir en un clic l'ensemble des structures de formation pouvant les accueillir dans leur zone géographique. Tous les détails du dispositif : [site Web du Ministère](#)

Textes de référence sur le décrochage scolaire

Cadrement national et européen :

<https://eduscol.education.fr/cid47601/textes-de-reference.html>

2.3 « Ma seconde chance » - Onisep

Des outils dédiés pour les jeunes décrocheurs développés par l'Onisep :

Un site web et une application pour les téléphones mobiles intitulés « masecondechance.fr » sont la base d'une communauté d'aide et d'informations pour les jeunes qui cherchent des solutions pour raccrocher.

Ces outils s'appuient sur une cartographie des lieux d'accueil et des solutions de raccrochage. Il conviendra de maintenir une veille sur les solutions innovantes et de mobiliser les équipes afin de l'alimenter par la connaissance locale des dispositifs de raccrochage.

De plus, la création d'une page institutionnelle Facebook « Masecondechance.fr » donne accès à un fil d'actualité sur le « Mur de Facebook », qu'il conviendra d'animer localement :

<http://masecondechance.onisep.fr/#accueil>

2.4 Des études sur le décrochage

La carte du décrochage - Céreq

Le risque majeur du décrochage scolaire est de produire « un noyau dur » de jeunes sans diplôme et durablement sans emploi. Les analyses infra régionales montrent une assez forte proximité entre la répartition géographique des flux annuels de décrochage et les jeunes sans diplôme sur le marché du travail. La lutte contre le décrochage se heurte à la multiplicité des acteurs devant intervenir dans les actions de prévention. Pour agir efficacement, on devrait tenir compte des caractéristiques de ces jeunes. Ils sont certes mobiles d'une institution à une autre, abandonnant ici, s'évaporant là, et réapparaissant ailleurs lors d'une sollicitation ; mais ils sont peu mobiles sur le plan géographique, et généralement détenteurs d'une qualification inférieure au baccalauréat.

À l'échelle de la France entière, les jeunes sans diplôme se concentrent dans les régions Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne et, plus au sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Décomposé au niveau cantonal, le paysage du

décrochage est bien différent.

La carte cantonale des « sans-qualification » ne coïncide pas du tout avec la carte des régions, mais avec des espaces du marché du travail. Ce zoom sur les situations infra régionales est un moyen de cerner au plus près les poches de difficultés et de cibler les politiques de lutte contre le décrochage....

<http://www.cereq.fr/index.php/articles/Cibler-la-lutte-contre-le-dcrochage-scolaire>

Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?

France portait social, Insee, Novembre 2013, 13 p.

Un quart des jeunes entrés en 6^e en 1995 n'ont pas terminé avec succès leur formation dans l'enseignement secondaire. Ils sont « décrocheurs ». Parmi eux, huit sur dix n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire et deux sur dix ont un BEP ou un CAP, mais ont échoué dans la formation qu'ils ont poursuivie ensuite. Les jeunes décrocheurs ont souvent eu des difficultés scolaires et sont souvent d'origine sociale modeste, mais pas tous. On distingue trois grands profils de décrocheurs : des jeunes au faible niveau d'études qui ont massivement redoublé au collège (près de la moitié des décrocheurs) ; des jeunes avec un bon niveau d'études à l'entrée au collège, mais qui échouent au CAP, au BEP ou au Baccalauréat (un tiers des décrocheurs) ; et des jeunes qui sont passés par des enseignements spécialisés au collège (section d'enseignement générale et professionnel adapté - SEGPA - notamment) (un cinquième des décrocheurs) . Parmi les bacheliers poursuivant des études supérieures, un sur cinq n'obtient pas de diplôme du supérieur. Là aussi, le niveau scolaire et les origines sociales jouent un rôle, mais pas seulement. L'orientation et la situation financière des étudiants semblent également conditionner l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur. (Insee)

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=FPORSOC13a_VEI_educ

Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs

THIBERT Rémi, Dossier d'actualité Veille et Analyse, Mai 2013, n°84, 28 p.

Après un état des lieux à l'international, le dossier aborde les causes directement liées à l'école : absentéisme - ennui - climat scolaire - orientation, etc.

La lutte contre le décrochage oscille entre réparation et prévention, cette dernière prenant de plus en plus d'importance car jugée plus efficace et moins onéreuse.

De nombreux dispositifs existent, internes à l'école ou externes au système scolaire traditionnel, mais l'étude indique qu'ils ne sont pas suffisamment nombreux pour prendre en compte tous les élèves à risque : "l'école ne peut pas être la seule entité à trouver des solutions, il devient nécessaire de repenser la prévention du décrochage et la prise en charge des décrochés de manière beaucoup plus globale, en mettant en place des nouvelles alliances éducatives, inscrites dans un territoire donné, entre les acteurs concernés par cette problématique : école, institution, collectivités locales, parents, tissu économique et associatif, etc., afin d'éviter les effets mille-feuilles et les pertes d'énergie."

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/84-mai-2013.pdf>

L'accompagnement par les missions locales des jeunes sortis du système éducatif sans solution

Dans le cadre de l'Animation régionale, les 14 missions locales de Poitou-Charentes ont réalisé avec l'appui de l'ARFTLV une étude sur les mises en œuvre de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 qui prévoit un accompagnement renforcé des jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi, afin d'améliorer leur entrée sur le marché du travail.

Cet accompagnement renforcé s'inscrit dans l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec les plateformes d'appui au décrochage. L'étude décrit les modalités de la démarche et présente les chiffres de janvier 2011 à mars 2013. Quelques parcours de jeunes sont également décrits.

Un public très jeune, fragile et difficile à repérer : dans le cadre de cette étude, les missions locales ont voulu observer de manière plus précise la nature des difficultés rencontrées par ces

jeunes : « Ce sont des jeunes difficiles à mobiliser car très éloignés de l'emploi et des « systèmes ». Ils rencontrent des problématiques lourdes de justice, de santé, de papier, de mobilité... Lorsqu'ils ne sont plus repérables par l'Education nationale, il faut aller les chercher dans les centres sociaux, les maisons de quartier ».

Une majorité de mineurs : 63 % des jeunes ont moins de 19 ans, et 46 % ont moins de 18 ans. Une tranche d'âge qui interpelle les missions locales sur le lien avec les familles et l'adaptation de l'offre de service de la mission locale à ce public (Accompagnement au Choix Professionnel, ateliers adaptés aux mineurs, travail sur la rescolarisation, etc...).

Une fragilité sociale certaine : pour des raisons liées à la CNIL, Parcours 3 ne permet pas d'identifier certaines problématiques. Pour mieux caractériser le public accompagné, les Missions locales ont participé à un recueil d'informations anonyme sur l'environnement personnel du jeune. L'analyse a pu être menée sur 418 jeunes soit 90 % du public accompagné. Ce recueil d'information permet de confirmer la fragilité sociale de ces jeunes. Il en résulte qu'au total 203 jeunes, soit presque la moitié de l'échantillon, ont des problèmes avec leur entourage familial (absence de soutien, conflit et rupture familiale). 34 % disent être situation de « mal-être » et 35 % n'ont aucun soutien financier.

Le développement des partenariats avec le secteur de la prévention et le secteur social : les missions locales ont mobilisé les acteurs de leur territoire susceptibles d'être au contact de ces jeunes : les centres sociaux, les maisons de quartiers, les équipes de prévention... Elles ont été au devant d'eux pour d'une part, les informer de l'existence de ce dispositif, et d'autre part travailler sur le rôle de relais et de médiation qu'ils pouvaient jouer auprès de ces jeunes.

[Lire l'étude](#) (32 p.)_(mars 2013)

Evaluer un dispositif de lutte contre la rupture scolaire

ROUAUD Pascale, Bref Céreq, Mars 2013, n° 307, 2013, 4 p.

Le Céreq a évalué un dispositif expérimental visant à favoriser le retour vers une formation qualifiante des jeunes non diplômés en rupture scolaire. L'absence d'impact sur les parcours mesuré par une méthode randomisée contraste avec la satisfaction des acteurs et des bénéficiaires.

[Télécharger la publication](#)

Gestion de l'absentéisme en lycée professionnel : de la règle à la pratique

DIVAY Sophie, Bref Céreq, Janvier 2013, n°305, 2013, 4 p.

L'absentéisme annonce bien souvent le décrochage. Son repérage constitue un enjeu important pour les personnels des établissements publics locaux d'enseignement. Toutefois, l'hétérogénéité des outils, de leurs usages, et le développement du phénomène rendent ce repérage complexe. Des lieux comme les Groupes d'aide à l'insertion (GAIN), expérimentés par certaines académies, peuvent être l'occasion pour les personnels concernés de mieux partager règles et informations.

[Télécharger la publication](#)

Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ?

BOUDESSEUL Gérard, GRELET Yvette, VIVENT Céline, Bref Céreq, Janvier 2013, n°304, 4 p.

Les moments de rupture éducative ne sont généralement que la face visible et brutalement émergente d'un malaise de longue durée chez les jeunes. S'il est toujours difficile de mettre fin aux sorties de formation initiale, agir sur l'exposition au risque de décrochage n'aurait-il pas quelque effet ? Une action sur les contextes serait alors à mener en parallèle avec les suivis individuels souvent préconisés. [A télécharger](#)

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/Les-risques-sociaux-du-decrochage-vers-une-politique-territorialisee-de-prevention>

Le regard des jeunes décrocheurs sur leur parcours et sur l'école

AFEV, Trajectoires, 2012, 9 p.

Enquête réalisée auprès de 186 jeunes qui ont connu le décrochage scolaire et sont aujourd'hui

engagés dans un processus de raccrochage. **Quelques éléments clefs de l'enquête** : 41% des jeunes disent n'avoir été soutenus "par personne" lorsqu'ils ont commencé à ne plus fréquenter l'établissement scolaire régulièrement. Au moment où ils prennent conscience qu'ils ne retourneront plus au collège ou au lycée : 36% des jeunes interrogés se sentent angoissés, 29 % plutôt soulagés ce qui montre qu'ils étaient en état de souffrance scolaire. À la question "en classe, pourquoi est-ce que tu n'y arrivais plus ?" 92% des jeunes interrogés évoquent le manque de motivation et d'intérêt. Pour 51 % des jeunes accompagnés, ce qui leur a le plus manqué dans leur scolarité c'est la présence de quelqu'un qui les motive, qui leur donne confiance. 71% des jeunes interrogés ont eu le sentiment d'avoir été mal conseillés au moment où ils ont fait leur choix d'orientation en 3ème.

Pour 56% le principal motif de raccrochage est la prise de conscience de l'importance d'un diplôme en vue de leur insertion professionnelle.

Au sommaire : La nature de l'enquête et le public interrogé - Le moment de la rupture - Les facteurs du décrochage - Le temps du raccrochage

http://www.afev.fr/communication/JRES/2012/Afev_JRES2012_Enquete-decrocheurs_VF.pdf

Favoriser la coordination du repérage et du suivi des décrocheurs par un logiciel interactif de partage d'informations

Collectif, Net.Doc, Céreq, Décembre 2012, n°107, 51 p.

L'expérimentation conduite par le GIP FCIP (formation continue et insertion professionnelle) de Basse-Normandie avait pour objectif de repérer rapidement et d'accompagner les jeunes sortant sans qualification de tous les établissements de formation initiale. L'évaluation de cette expérimentation avait deux objectifs : évaluer un dispositif organisationnel original de coordination ; évaluer l'effet propre de ce dispositif sur le public visé. Ce document rend compte des travaux effectivement conduits, ainsi que des écarts au projet initial.

Il présente également une typologie des territoires selon les risques de décrochage, construite à partir des indicateurs de conditions de vie. La concentration des décrocheurs dans les grandes agglomérations ne doit pas conduire à y concentrer aussi les moyens de prévention et de suivi. La dispersion sur le territoire dans les petits établissements et en zone rurale doit donner lieu à une approche individualisée particulièrement vigilante.

A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/Favoriser-la-coordination-du-reperage-et-du-suivi-des-decrocheurs-par-un-logiciel-interactif-de-partage-d-informations>

Prévenir le décrochage scolaire et organiser les collaborations dans l'académie de Clermont-Ferrand

Collectif, Net.Doc, Céreq, Novembre 2012, n°102, 129 p.

Pour mieux lutter contre le risque de décrochage scolaire, le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand et l'association des missions locales d'Auvergne ont développé un partenariat durable afin de mieux connaître, repérer et accompagner les jeunes concernés. L'expérimentation comprend plusieurs actions : partage d'une application informatique, diffusion et élargissement des cellules de veille éducatives (CVE), démarches de prévention renforcées... L'évaluation de cette expérimentation porte sur ces trois champs : le suivi des jeunes, la coordination des acteurs, la prévention du décrochage au sein des établissements scolaires.

Pour chacun de ces volets une méthodologie spécifique a été adoptée. Elle conclut notamment que la mise en place d'un partenariat étroit avec les missions locales a amélioré le repérage des décrocheurs, en nombre et en qualité, et a permis d'activer une prise en charge concertée plus rapide. L'outil informatique commun aux établissements scolaires et aux acteurs de l'AIO est un appui certain à leur coordination. [Télécharger la publication](#)

Assure ton année !

BOUDESSEUL Gérard, VIVENT Céline, COINAUD Cyril, Net.Doc, Céreq, Octobre 2012, n°101, 125 p.

Cette expérimentation, portée par le Conseil régional du Centre, s'inscrit dans la thématique de la lutte contre le décrochage scolaire. Inscrite dans une dynamique historique, son objectif est d'élargir les dispositifs existants en la matière, et d'entrer dans une seconde phase d'accompagnement à la fois des jeunes en difficultés et des acteurs. L'innovation est basée sur la mixité des outils de la mission générale d'insertion (MGI) et des Greta.

L'évaluation, basée sur des questionnaires auprès de groupes de jeunes test et témoin, revient sur la nécessité d'avoir une appréhension globale de la situation des décrocheurs. Les préconisations insistent sur la coordination des acteurs, la nécessité de fixer un plafond de jeunes suivis par référent, et la diffusion des bonnes pratiques existantes. [Télécharger la publication](#)

Ateliers pédagogiques Nanterre

BOUDESSEUIL Gérard, LAFITTE Laurence, Net.Doc, Céreq, Septembre 2012, n°99, 61 p.

Les pouvoirs publics se mobilisent fortement dans le champ de la lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation. Dans ce contexte, **le dispositif des Ateliers Pédagogiques de Nanterre est original et innovant**. Il a pour vocation de remobiliser les jeunes qui présentent de grosses difficultés scolaires ou des troubles du comportement, par une resocialisation et un accès personnalisé aux soins. Les ateliers sont perçus comme bénéfiques par les jeunes et leur utilité sociale est largement partagée par les acteurs de l'Education nationale. L'efficacité et la pérennité du dispositif reposent toutefois sur la stabilité des partenariats institutionnels et du travail en réseau.

[Télécharger la publication](#)

Évaluation d'un dispositif d'accompagnement de jeunes en rupture scolaire

Collectif, Net.Doc, Céreq, Août 2012, n°97, 113 p.

Le Céreq et le réseau de centres associés ont évalué 22 projets financés par le [Fonds d'expérimentation pour la jeunesse](#) (FEJ). Cette collection spéciale des Net.doc reproduit les rapports d'évaluation remis au FEJ. Ils rendent compte à la fois du déroulé de l'évaluation, de sa méthodologie, des résultats et conditions de l'essaimage de l'expérimentation.

Portée par la mission locale de Marseille, l'expérimentation évaluée ici cible les jeunes non qualifiés en rupture scolaire. Il leur est proposé un suivi régulier au sein d'espaces d'accueil personnalisé (EAP). L'évaluation quantitative, qui permet de comparer un groupe de bénéficiaires à un groupe témoin, ne met pas en évidence d'effet statistiquement significatif sur les aspects relatifs aux formations suivies, aux diplômes obtenus après la rupture ou sur la situation du jeune à la date de l'enquête. Le rapport aborde également la question du décrochage scolaire vue et vécue par les jeunes concernés et par les acteurs institutionnels.

[Télécharger la publication](#)

Lutter contre le décrochage scolaire : vers une nouvelle action publique régionale

BALAS Guillaume, Fondation Jean Jaurès, 2012, 121 p.

Plus de 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans diplôme ni qualification, un taux de scolarisation des 15-19 ans qui chute depuis 1995 : les chiffres du « décrochage scolaire » sont inquiétants et interrogent notre système éducatif et social.

Dessinant les contours d'une nouvelle action publique territoriale qui complète celle de l'Etat, l'auteur propose de faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité pour les régions.

<http://www.jean-jaures.org/Publications/Les-essais/Lutter-contre-le-decrochage-s>

Décrochage scolaire : vers une mesure partagée

BOUDESSEUL Gérard, VIVENT Céline, Bref Céreq, Avril 2012, n°298-I, 4 p.

Les dispositifs et les acteurs chargés de lutter contre le décrochage scolaire sont nombreux. Chacun dispose de son propre système de dénombrement, adapté à ses missions, et les chiffres obtenus vont du simple au double. Pour pallier ces difficultés, deux voies restent ouvertes : promouvoir la coopération transversale aux institutions, et affiner le repérage en privilégiant une approche territoriale du décrochage.

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Decrochage-scolaire-vers-une-mesure-partagee>

3. Structures d'accueil et dispositifs pour accompagner les jeunes non scolarisés vers l'emploi

"Notre priorité pour la jeunesse, c'est bien sûr l'emploi"

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a réaffirmé la priorité de l'emploi, en avril 2013, à l'occasion de la réunion du Conseil national des missions locales. Les missions locales ont un rôle clé à jouer dans le **développement de l'emploi des jeunes, notamment des emplois d'avenir**.

Le Premier ministre a souligné "toute la confiance [qu'il] accorde aux missions locales" en raison de leur positionnement stratégique entre l'Etat et les territoires : "**Les missions locales sont le lieu privilégié d'articulation des politiques publiques en faveur de la jeunesse**. Le réseau que vous constituez est unique dans son modèle et très novateur dans sa gouvernance : une gouvernance partenariale et ancrée dans nos territoires." "L'engagement de l'État demeure essentiel", a-t-il déclaré, précisant que "l'implication de l'État est garante de la cohérence du réseau et du principe d'égalité d'accès au service public de l'emploi, dont les missions locales font évidemment partie".

<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/missions-locales-carte-de-france-mappee>

3.1 Les missions locales

Les missions locales sont un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Chiffres clés des missions locales

Missions locales : chiffres d'activité 2011

CNML, Mai 2013, 39 p.

En 2011 les 11 816 professionnels des 454 missions locales et PAIO, ont accueilli 1,365 million de jeunes. C'est ce qui ressort du bilan 2011 du CNML, publié à l'occasion de la séance plénière du 26 avril.

Avec 1 365 000 jeunes en contact, 1 146 000 jeunes reçus en entretien et 487 500 jeunes en premier accueil, le niveau de prise en charge des jeunes confirme le record historique déjà atteint l'an passé.

Cet accompagnement accru se traduit aussi par une augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'insertion en fin d'année : 721 000 en décembre 2011 contre 718 000 en décembre 2010.

Profil majoritaire des jeunes accueillis : selon les caractéristiques des jeunes en premier accueil, le profil majoritaire des jeunes qui se présentent pour la première fois en mission locale est de 18 à 21 ans (54%), de niveau Vbis à V (50%), de nationalité française (94%), célibataire (89%),

hébergé chez les parents (55%), habitant hors zone urbaine sensible ou zone de redynamisation rurale (72%) et ne possédant aucun moyen de locomotion individuel motorisé (62%).

576 000 contrats de travail signés par les jeunes : dans un contexte économique difficile, les jeunes reçus en entretien individuel ont signé 637 000 contrats de travail en 2011 contre 576 000 en 2010. Parmi les contrats de travail signés par les jeunes, 516 000 sont des contrats de travail « classiques » - dont 149 000 en intérim – 70 000 sont des contrats aidés et 51 000 sont des contrats en alternance.

CIVIS : 48% des jeunes en emploi ou formation : par ailleurs, en 2011, 170 000 jeunes sont entrés en CIVIS dont 81 000 en CIVIS renforcé. 243 000 jeunes ont été en fin de contrat d'insertion à la vie sociale dont 25,6% pour un emploi durable, 14,3% pour un emploi non durable et 8,5% pour une formation. Au total, parmi les jeunes ayant terminé leur contrat CIVIS dans l'année, 48,4% ont accédé à un emploi ou à une formation.

Co-traitance avec Pôle emploi : 122% de l'objectif réalisé : le partenariat renforcé avec Pôle emploi constitue une offre de service essentielle des missions locales. 201 000 jeunes demandeurs d'emploi ont été accompagnés dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), dont 166 000 dans le cadre conventionnel soit 111% de l'objectif conventionnel réalisé.

Coût pour la collectivité nationale : 457 euros par jeune accompagné

Le réseau a bénéficié de 523,9 millions d'euros de financement, en quasi totalité public, 427,3 millions pour l'activité principale, 84,6 millions pour les activités spécifiques et 12 millions de fonds gérés pour le compte d'autrui. Avec 39% du financement du réseau apporté par l'état et 46% par les collectivités locales, le coût pour la collectivité nationale est de 457 euros par jeune accompagné.

<http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Acteurs/CNML/publications/Chiffres%202011%20activit%C3%A9%20ML%20vf.pdf>

L'activité des missions locales et PAIO en 2011. Des contrats de travail plus nombreux pour les jeunes suivis par le réseau

BONNEVIALLE Lionel, Dares Analyses, Juin 2013, n°34, 6 p.

En 2011, 487 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales et PAIO, soit une baisse de 5 % sur un an. Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans en contact avec le réseau a continué néanmoins d'augmenter pour atteindre 1 365 000, dont 1 147 000 ont été reçus en entretien par un conseiller. L'activité globale s'est élevée à un peu plus de 4 millions d'entretiens individuels assurés. **Dans un contexte de chômage élevé et de poursuite du recul du taux d'emploi des jeunes, l'accès à l'emploi des jeunes reçus en premier accueil dans les missions locales se maintient en 2011 : 27,4 % d'entre eux ont trouvé un emploi en moins de 6 mois, contre 27 % en 2010.**

Au total, les jeunes reçus en entretien individuel en 2011 ont signé 637 000 contrats de travail au cours de l'année, soit 11 % de plus qu'en 2010. Cette hausse, comme celle de l'année précédente, est imputable aux contrats en intérim (+18 %) et aux contrats en alternance (+11 %), mais aussi aux CDD de droit commun et aux CDI qui ont augmenté de 12 % et 9 % respectivement. (Dares)

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-034.pdf>

Chiffres clés des missions locales en LR

Les chiffres clés 2012 du réseau des missions locales du Languedoc-Roussillon

Réseau des missions locales LR, 2013, 11 p.

Les résultats de l'activité du réseau sont à situer dans un **contexte général très difficile avec un niveau régional de chômage des jeunes très élevé, et en augmentation de 9,8% par rapport à 2011**. Par ailleurs, le Languedoc-Roussillon reste fortement touché par le chômage des jeunes à hauteur de 4,9 % du niveau national.

Cette situation se traduit par une hausse des 1ers accueils en missions locales de 1,40 %. Par contre, le nombre de jeunes en suivi s'oriente à la baisse à -2,02 %. Le réseau régional des missions locales a maintenu son activité à un niveau élevé tant sur le nombre

d'entretiens réalisés que sur celui des propositions d'insertion faites aux jeunes. Cette activité a produit des résultats importants mais les entrées en emploi sont en baisse de -4,76%, ainsi que les entrées en formation. Après plusieurs années de fortes hausses les entrées en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) subissent une baisse à -2,80 %. Une politique ambitieuse de relations avec les entreprises et les branches professionnelles a été développée. 44 partenariats actifs ont été instaurés avec des grandes entreprises, les Chambres Consulaires, les partenaires sociaux gérant les OPCA et les Branches professionnelles.

Une forte priorité a été donnée aux politiques visant à favoriser l'accès des jeunes des missions locales aux contrats en alternance et des résultats majeurs ont été obtenus par l'ensemble du réseau régional. On notera une stabilisation des entrées en formation du Conseil Régional à hauteur de +0,40%. Les relations avec les partenaires sociaux se sont élargies suite à la mise en œuvre en Languedoc-Roussillon de l'Accord National Interprofessionnel du 7 avril 2011. Un suivi exhaustif de ce nouveau dispositif a été établi en lien avec la DIRECCTE Languedoc-Roussillon ...

A télécharger : <http://www.arml-lr.fr/>

3.2 Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. **Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales (MLI) ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).** Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Le CIVIS a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable ou dans leur projet de création ou de reprise d'une activité non salariée. L'accompagnement personnalisé proposé est adapté aux difficultés rencontrées, à la situation du marché du travail et aux besoins de recrutement. Il vise à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou restaurer l'autonomie des jeunes dans la conduite de leur parcours d'insertion.

Il peut comprendre des mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle.. La première période de trois mois doit déboucher sur la construction d'un parcours d'accès à la vie active, à partir de propositions :

- d'emplois
- de formation professionnalisante, pouvant comporter des périodes en entreprise, dans un métier pour lequel des possibilités d'embauche sont repérées ;
- d'actions spécifiques pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion,
- d'assistance renforcée dans une recherche d'emploi ou une démarche de création d'entreprise.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI, V bis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongés leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP) ou V sans diplôme (jeunes entrés en deuxième année de CAP et BEP sans obtenir de diplôme et jeunes sortis de formation initiale en seconde ou en première) l'accompagnement personnalisé et renforcé est assuré par un référent unique ; au cours du premier trimestre du CIVIS, le référent assure une fréquence hebdomadaire des contacts.

Les actions menées dans le cadre du CIVIS peuvent comprendre des mesures de lutte contre l'illettrisme.

Le CIVIS est signé, d'une part, au nom de l'Etat, par la mission locale ou PAIO et, d'autre part, par le jeune. Il mentionne les actions destinées à la réalisation du projet d'insertion professionnelle ainsi que l'obligation pour le jeune d'y participer. Il précise la nature et la périodicité, au moins

mensuelle, des contacts entre la mission locale ou la PAIO et le bénéficiaire. Le CIVIS est conclu pour une durée d'un an. Il peut être renouvelé pour une durée maximale d'un an lorsque l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas atteint.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010

BONNEVIALLE Lionel, Dares Analyses, Janvier 2012, n°8, 6 p.

En 2010, 213 000 jeunes sont entrés dans ce dispositif (+13 % par rapport à 2009) alors que le nombre annuel d'entrées fluctuait entre 170 000 et 190 000 les années précédentes. En décembre 2010, 282 000 jeunes étaient accompagnés, soit 8 % de plus qu'en décembre 2009.

Depuis sa création, près de 800 000 jeunes sont sortis du dispositif. Parmi eux, 34 % sont sortis vers un « emploi durable » : CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand. Dans l'ensemble, 48 % des jeunes passés en Civis sont sortis vers un emploi, durable ou non, ou vers une formation. En 2009 et 2010, dans un contexte de forte augmentation du chômage, notamment des jeunes, les perspectives à la sortie du dispositif se sont dégradées : seuls 28 % des sortants de CIVIS ont accédé à un « emploi durable » contre 37 % en 2008 et 40 % en 2007. (Dares) <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2012-008.pdf>

Décrochage scolaire et Civis : les missions locales pointent un risque de concurrence

ZAPALSKI Emilie, Localtis, Mai 2013

En 2011, les missions locales ont été chargées de suivre 20.000 décrocheurs scolaires. Au total, 58% des jeunes sortis du dispositif sont en emploi ou en formation. En 2013, l'accord a été prolongé et les missions locales doivent suivre 10.000 décrocheurs supplémentaires auxquels elles peuvent désormais proposer des emplois d'avenir...

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?>

[pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265196255&cid=1250265167638](http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265196255&cid=1250265167638)

Le contrat d'insertion dans la vie sociale en LR

Etude régionale sur le dispositif CIVIS Languedoc-Roussillon. (septembre 2012-mai 2013). Contexte territorial et parcours d'accompagnement : quels effets leviers pour l'insertion professionnelle des jeunes ?

Sociétude, DIRECCTE LR, 2013, 16 p.

Étude réalisée par un prestataire externe, qui a concerné les 17 missions locales de périmètre et de contexte d'intervention hétérogènes (grandes/petites ; rurales/urbaines ; typologies différentes de jeunes)

Une méthode participative - Enquête auprès de 50 jeunes

Trois thématiques expertisées : Les parcours des jeunes - L'accompagnement des jeunes (ingénierie) - L'impact du contexte d'intervention sur les parcours

<http://atout-metierslr.kentika.fr/GEIDEFfile/ciViS.pdf?Archive=194172491235&File=Document>

3.3 Écoles de la deuxième chance (E2C)

Les Écoles de la 2^e Chance sont nées d'un concept européen, issu des principes contenus dans le Livre Blanc "Enseigner et apprendre – Vers la société cognitive" présenté à l'initiative d'Édith Cresson, Commissaire Européen chargé de la Science, de la Recherche et du Développement, qui souhaitait favoriser l'intégration professionnelle et sociale durable des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi.

Après la première expérience de Marseille, Mulhouse en 2000, puis la région Champagne-Ardenne et la Seine Saint Denis, en 2002, suivent le mouvement. Bientôt rejointes par de nouvelles structures (en Essonne, en Auvergne, à Tours...), elles ont créé l'association "Réseau des Écoles de la 2^e Chance en France" et publié une Charte des principes tirée de la mutualisation de leurs expériences en vue de promouvoir le concept, de faire progresser leurs pratiques pédagogiques et

d'offrir un soutien technique pour la création de nouvelles Écoles.

L'expérimentation positive des E2C a conduit, en 2007 et 2008, à la promulgation de textes législatifs et réglementaires, qui garantissent un cadre textuel national aux Écoles.

Les E2C permettent aux jeunes sans diplôme ni qualification professionnelle d'intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les écoles de la deuxième chance (E2C) s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle.

Fondées sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques, les E2C ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qu'elles accueillent sans autre critère que leur motivation, en leur permettant de développer des compétences, de construire leur projet personnel et professionnel et ainsi gagner en autonomie.

Données 2012 et perspectives 2013

Réseau E2C, Avril 2013, 4 p.

En 2012, 13 036 jeunes, sans qualification et sans emploi, d'un âge moyen de 20,4 ans, ont franchi les portes de l'un des 107 sites des Écoles de la 2e Chance.

La progression du nombre de jeunes accueillis (près de 14%) est supérieure aux engagements pris par les 42 Membres du Réseau E2C France auprès de leurs financeurs, dont, en particulier, les Régions et l'État.

<http://www.fondatione2c.org/upload/module/attribute/rapport-fe2c-2012.pdf>

Réseau des Ecoles de la 2e chance en France : www.reseau-e2c.fr/

Fondation de la 2e chance : www.fondatione2c.org/

Les écoles de la deuxième chance en LR

La Région anime et finance un réseau d'Ecoles régionales de la 2ème chance (ER2C).

L'Ecole régionale de la 2ème chance est une école à part entière mais dans laquelle l'élève est pris en charge de manière individualisée et pluridisciplinaire.

Grâce à ces écoles, la Région entend :

- mettre en place des outils adaptés à la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes ;
- développer des méthodes pédagogiques innovantes et adaptées aux jeunes de 18 à 25 ans inscrits comme demandeurs d'emploi dès 16 ans sous certaines conditions ;
- orienter le parcours des élèves vers l'emploi, vers la formation qualifiante ou diplômante, ou vers un retour en formation initiale.

La Région bénéficie d'un financement du Fonds social européen (FSE) pour la mise en place de ces Ecoles régionales de la 2e chance. Depuis 2006, la Région a ouvert neuf Ecoles de la 2ème chance : Alès, Béziers, Carcassonne, Mende, Montpellier (2 écoles), Narbonne, Nîmes et Perpignan.

Près de 1 000 jeunes du Languedoc-Roussillon ont déjà pu bénéficier d'un parcours au sein des différentes ER2C. Les taux de sorties positives des élèves oscillent entre 58 et 64 % suivant les années. Les parcours des élèves débouchent vers l'emploi (contrats aidés, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation), vers une formation qualifiante ou diplômante, ou vers un retour en formation initiale.

Ces chiffres sont supérieurs aux moyennes nationales (source INSEE 2008) sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle indiquant un taux de sortie positive (formation et emploi) de 45 %. Le coût annuel des ER2C, en 2010/2011, dépasse les 3 millions d'euros, financés à parts égales par la Région et le FSE. En outre, la Région rémunère les élèves ne pouvant prétendre à une prise en charge financière par Pôle emploi.

<http://www.laregion.fr/3209-ecoles-de-la-2eme-chance.htm#UcQjlnrliq>

3.4 Le Service Civique

Le Service Civique (nommé dans un premier temps Service Civique volontaire) est un dispositif créé par la loi du 10 mars 2010, conclu pour une période comprise entre 6 et 24 mois.

Visant à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les organismes d'accueil (associations, collectivités territoriales, etc.), le contrat de Service Civique n'est pas un contrat de travail. Les missions de Service Civique sont accessibles à tous les jeunes de 16 à 25 ans : les missions proposées n'excluent pas les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualifications. Les jeunes en situation de handicap peuvent aussi y accéder. Le savoir-être et la motivation doivent prévaloir. Il est ouvert à toutes et tous (y compris les Européens et les non-Européens en séjour régulier depuis un an) de 16 ans à 25 ans sous la forme de l'« engagement de Service Civique ». Par ailleurs, le Service Civique est ouvert, sans limite d'âge au-delà de 25 ans, sous la forme du « volontariat de Service Civique ».

Une campagne de recrutement de volontaires du Service Civique vient d'être lancée sur la toile.

Près de 30 000 jeunes sont attendus d'ici à fin 2013 dans l'un des 4 500 organismes agréés pour les accueillir. Retour sur quelques points essentiels de cette démarche d'engagement volontaire ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/service-civique-jeunes-et-engages>

Le site Service Civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

L'Institut du Service Civique : <http://www.institut-service-civique.fr/>

Référentiel de missions du Service Civique volontaire

THIERRY Michel, FONTANEL-LASSALLE Marie, IGAS, La Documentation française, Novembre 2009, 45 p.

Ce rapport a pour objet la définition des missions assignées aux volontaires dans le cadre du service civique rénové, dans une perspective de développement visant à terme 10 % d'une classe d'âge, objectif fixé par le livre vert de la commission de concertation sur la politique de la jeunesse (juillet 2009).

La mission propose un référentiel organisé autour de sept axes : Solidarité et prévention de l'isolement ; Education à la santé et promotion de la santé des jeunes ; Education pour tous et accès aux pratiques culturelles et sportives ; Pédagogie du développement durable ; Mémoire et citoyenneté ; Solidarité internationale ; Intervention d'urgence en cas de crise.

Dans le même temps, la mission s'est attachée à caractériser le rôle et à préciser les tâches des volontaires pour prévenir des risques de substitution à des emplois permanents ou quasi-permanents de nature administrative ou technique ; pour chacun des axes du référentiel esquissé elle indique également les principales précautions d'emploi, en particulier dans un souci de complémentarité avec les professionnels qualifiés.

Enfin, au-delà de la mise en œuvre d'un référentiel, la mission propose des mesures destinées à accompagner la montée en charge du service civique : simplifier le cadre juridique en allant notamment vers une procédure d'agrément plus intégrée, améliorer l'information et la communication, faciliter un portage réactif et concerté, en particulier en construisant un portage administratif interministériel et en associant les structures d'accueil dans un conseil d'orientation et de surveillance. Les dix principales recommandations sont résumées en fin du rapport.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000002/0000.pdf>

Rapport d'information déposé par la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la mise en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique

LESTERLIN Bernard, MAURER Jean-Philippe, Assemblée nationale, Novembre 2011, 95 p.

D'initiative parlementaire, la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 a prévu la mise en place d'un service civique, fondé sur le principe du volontariat, dont l'objectif est d'offrir à toute personne de plus de seize ans de nationalité française, ou résidant en France depuis plus d'un an, l'opportunité

d'effectuer pendant six à douze mois une mission d'intérêt général « reconnue prioritaire pour la Nation » et indemnisée, au sein d'un organisme sans but lucratif ou d'une personne morale de droit public. Ce rapport d'information vise d'une part, conformément à l'article 145-7 de notre Règlement de l'Assemblée nationale, à dresser un bilan de l'application réglementaire de la loi du 10 mars 2010. Il tente, d'autre part, d'apprécier, après un an et demi de fonctionnement, la mise en œuvre sur le terrain de ce dispositif.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3918.pdf>

Guide : Service Civique et missions locales. Un engagement durable pour les jeunes

UNML, Mise à jour mars 2013, 20 p.

Ce guide a été réalisé en collaboration avec l'Agence du Service Civique.

Depuis le 8 juillet 2010, **les trois axes de l'engagement des missions locales dans le Service Civique au niveau national, régional et local sont les suivants :**

- elles conçoivent des missions de Service Civique et accueillent des volontaires au sein des missions locales, dans les collectivités ou les associations
- elles informent et orientent les jeunes sur les missions de Service Civique
- elles informent et accompagnent les collectivités et les associations de leur territoire dans la mise en œuvre du Service Civique

« Pour conforter l'implication des missions locales dans le Service Civique et leur effort en faveur d'une mise en œuvre de qualité, nous avons souhaité nous appuyer sur l'expérience du réseau **pour établir l'agrément collectif de l'UNML et adapter les outils d'information et de communication** à destination des présidents et de leurs équipes.

Nous avons donc élaboré ce livret où vous retrouverez toutes les informations relatives au renouvellement de l'agrément collectif d'août 2012 et au rôle d'information des jeunes, des collectivités et des associations. »

http://www.unml.info/assets/files/archives-v1/UNML/guide_service_civique_maj_mars_2013.pdf

L'impact du Service Civique sur ceux qui l'ont fait

TNS Sofres, Mars 2013, 6 p.

Étude réalisée pour l'Agence du Service Civique : une très large satisfaction à l'égard de sa mission de Service Civique : **89% des anciens volontaires se disent satisfaits de leur mission** (dont 43% très satisfaits) contre seulement 11% qui ne sont pas satisfaits de leur expérience.

Plus encore, les anciens volontaires sont quasi-unanimes (94%) à estimer qu'avec le recul **leur décision de faire une mission de Service Civique était une bonne idée**. 60% estiment même qu'il s'agissait d'une « très » bonne idée...

<http://www.tns-sofres.com/points-de-vue/710AF665F27549F8B5A2D7CEABBFE0AE.aspx>

<http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/enquete-tns.pdf>

Comment le Service Civique contribue à la lutte contre le décrochage scolaire

Le ministère de l'Éducation nationale a construit un partenariat avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et l'Agence du Service Civique afin de proposer, à des jeunes ayant décroché du système scolaire, des solutions spécifiques permettant d'allier projet de formation et mission d'intérêt général. Ce partenariat permet à la fois un engagement de Service Civique et un suivi personnalisé du jeune ayant quitté le système éducatif sans qualification. <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/service-civique-jeunes-et-engages>

Le Service Civique pour les jeunes décrocheurs

Bulletin officiel n° 14 du 4 avril 2013 – Circulaire n° 2013-035 – Annexe 4

http://cache.media.education.gouv.fr/file/14/45/5/annexe_4_-_Le_service_civique_247455.pdf

3.5 Défense deuxième chance - EPIDE

Le dispositif Défense 2ème chance s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans subissant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle en raison de leur comportement. Il leur permet de bénéficier d'un parcours de formation et d'orientation. Le jeune s'engageant dans un tel parcours contracte un volontariat pour l'insertion.

Ce dispositif créé en 2005, désormais sous la tutelle des ministères de l'Emploi, de la Ville et de la Défense permet d'accueillir en internat, dans l'un des vingt centres de l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) les jeunes volontaires pour un séjour de dix mois en moyenne. Inspiré du modèle du SMA (service militaire adapté) développé dans les DOM-COM, le dispositif D2C profite à environ 2500 jeunes par an.

<http://www.defense.gouv.fr/jeunes/egalite-des-chances/defense-seconde-chance/defense-seconde-chance>

Epide : Établissement public d'insertion de la Défense

La mission de l'EPIDE est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi. Créé par l'ordonnance du 2 août 2005, l'Établissement Public d'Insertion de la Défense, EPIDE, est placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville. L'EPIDE est co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du volet central du Fonds Social Européen (FSE). Pour réaliser cette mission, l'EPIDE crée et gère des centres de formation civils, organise les programmes pédagogiques dispensés dans ces centres et accueille et héberge les jeunes en internat dans le cadre de ces parcours qui peuvent durer de 8 mois à 2 ans. L'EPIDE intervient comme un maître d'œuvre agissant sur quatre composantes permettant l'insertion sociale et professionnelle, compte tenu du profil des jeunes volontaires. <http://www.epide.fr/>

3.6 Garantie « jeunes »

Décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013 et arrêté du 1er octobre 2013 relatifs à l'expérimentation de la « garantie jeunes »

[Le décret du 1er octobre 2013 précité](#) prévoit l'expérimentation, jusqu'au 31 décembre 2015, d'un dispositif baptisé « garantie jeunes », dont l'objet est d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel, vers et dans l'emploi ou la formation.

[L'arrêté du 1er octobre 2013 précité](#) fixe la liste des territoires concernés par l'expérimentation de la garantie jeunes.

<http://travail-emploi.gouv.fr/textes-et-circulaires,1651/annee-2013,2223/decrets,2225/decret-no-2013-880-du-1er-octobre,16955.html>

Garantie jeunes : 10 000 bénéficiaires sur 10 territoires

Portail du gouvernement, Octobre 2013

La "Garantie jeunes" vise à accompagner les jeunes les plus vulnérables pour les aider à rebondir et à s'insérer. Bien loin d'un quelconque assistantat, il s'agit d'une démarche dynamique reposant sur le principe du "donnant-donnant" pour favoriser l'autonomie.

Faire en sorte que [les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012](#) et [lutter contre la pauvreté](#) est une priorité du Gouvernement. Les [emplois d'avenir](#) et [les emplois francs](#) font partie des dispositifs créés pour accélérer le retour des jeunes vers l'emploi. Mais certains jeunes, en situation d'extrême précarité, voient leurs chances d'insertion singulièrement réduites et ne sont pas en mesure de s'inscrire dans cette dynamique.

C'est pour eux que la Garantie jeunes a été créée. **Les jeunes prioritairement visés par cette démarche sont ceux âgés de 18 à 25 ans révolus qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et subissent une grande précarité.**

10 territoires pilotes à compter du 1er octobre 2013. La mission locale de

Carcassonne a joué le rôle de "site prototype" en commençant à tester en amont les aspects spécifiques de l'accompagnement associé à la Garantie jeunes.

10 000 jeunes pourront intégrer la Garantie jeunes entre le 1er octobre 2013 et le 1er octobre 2014.

20 000 bénéficiaires supplémentaires à compter du 1er octobre 2014. Généralisation sur l'ensemble du territoire à partir de 2016 pour environ 100 000 jeunes en régime de croisière.

30 millions d'euros prévus dans le budget 2014 + des financements européens en complément si besoin.

1 600 euros de crédits d'accompagnement par personne et par an attribués à chaque mission locale participant à l'expérimentation.

433,75 euros : le montant mensuel de l'allocation, auquel s'ajoute l'aide au logement dont peut bénéficier le jeune.

[Lire la communication du Conseil des ministres du 2 octobre 2013](#)

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/DP_Garantie_jeunes_-_2_octobre_2013.pdf

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/dossiers-de-presse,2141/qu-est-ce-que-la-garantie-jeune,16964.html>

La boîte à outils pour le déploiement de la garantie jeunes

DGEFP, UNML, Octobre 2013, 21 p.

Cette boîte à outils est destinée à accompagner les acteurs chargés de mettre en œuvre la garantie jeunes présentée dans l'instruction ministérielle du 11 octobre 2013.

Elle se compose de 5 fiches : les objectifs des 10 premiers territoires - la commission d'attribution et de suivi - le cahier des charges de l'accompagnement global et intégré - l'allocation garantie jeunes - le cerfa garantie jeune

http://www.fnars.org/images/stories/3_les_publics/jeunes/BOITE_OUTILS_GARANTIE-JEUNES_25_10_13.pdf

Garantie jeunes : déploiement dès septembre, avec les missions locales

ZAPALSKI Emilie, Localtis, Août 2013

Les missions locales veulent être au centre de l'organisation de la garantie jeunes. Le dispositif va commencer à être déployé sur dix territoires à partir de septembre 2013 dans le cadre d'une expérimentation qui concernera 10.000 jeunes. En 2014, dix autres territoires seront intégrés au dispositif qui concernera 30.000 jeunes au total. En vitesse de croisière, après généralisation du dispositif sur tout le territoire, le gouvernement espère toucher 100.000 jeunes par an, bien loin des 10.000 bénéficiaires du RSA jeunes...

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?>

[pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265816953&cid=1250265814078](http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265816953&cid=1250265814078)

Synthèse des travaux sur la « Garantie jeunes »

WARGON Emmanuelle, GURGAND Marc, La Documentation française, Juin 2013, 20 p.

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE) du 21 janvier 2013, a prévu la création d'une Garantie Jeunes. L'instauration de cette Garantie renvoie à une préconisation du rapport établi par Catherine Barbaroux et Jean-Baptiste de Foucauld lors des travaux préparatoires à la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre 2012. Cette garantie, complétée par une allocation de soutien au revenu d'un niveau équivalent au RSA, s'adresse aux jeunes ayant quitté le système éducatif, et qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ceux que l'on appelle les « NEETs » (Not in Education, Employment or Training). Un groupe de travail, présidé par Emmanuelle Wargon (Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et Marc Gurgand (Paris School of Economics, directeur de recherche CNRS) a été chargé de définir les contours de ce dispositif. En 2011, en France, 14,7 % de l'ensemble des 15-29 ans étaient dans cette situation. La part des NEETs est cependant nettement plus faible pour les

15-19 ans (6 %), qui sont le plus souvent en formation initiale, que pour les 20-24 ans (18 %) ou les 25-29 ans (20 %). Les mineurs restent les bénéficiaires désignés de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et des dispositifs dédiés au décrochage scolaire, les jeunes de plus de 25 ans étant éligibles au RSA, le gouvernement avait choisi d'adresser a priori cette garantie aux 18-25 ans pour lesquels notamment la remédiation scolaire ne constituait pas nécessairement une solution adaptée. **L'instauration de la Garantie Jeunes vient ainsi combler une lacune sur la tranche d'âge 18-25 ans.**

L'objectif premier de ce dispositif est **d'amener les jeunes en grande précarité vers l'autonomie** et de **co-construire un parcours personnalisé** visant leur insertion socioprofessionnelle par un dispositif renforcé d'accompagnement piloté par un conseiller référent de mission locale en tant qu'interlocuteur de premier niveau. Le conseiller sera également un coordinateur de l'ensemble des acteurs pouvant être amenés à intervenir durant le parcours de ce jeune.

Elle se compose à la fois, d'une **garantie à une première expérience professionnelle** au travers de la combinaison d'un accompagnement dans un parcours dynamique et la multiplication de périodes de travail ou de formation et d'une **garantie de ressources** en tant qu'appui de cet accompagnement. Elle s'appuie sur un **dispositif contractuel** et repose sur l'expression d'une volonté d'autonomisation du jeune. Il est donc important de construire le dispositif en s'assurant que le versant allocation soit compatible avec les expériences de travail.

La garantie jeunes ne se substituera pas aux prestations sociales existantes, elle n'est pas un droit ouvert mais un programme d'accompagnement ciblé et contractualisé.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/I34000338/0000.pdf>

4. L'insertion des jeunes dans le monde du travail

4.1 Les emplois d'avenir (EA)

Les emplois d'avenir ont été créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Le dispositif ainsi mis en place est organisé autour de trois idées-forces :

- une action orientée prioritairement vers les jeunes sans diplôme ou peu diplômés ;
- une logique de parcours, de formation et un accompagnement renforcé ;
- un effort massif de l'État, à la hauteur des enjeux, avec la programmation de 150 000 emplois d'avenir à l'horizon 2014, dont 100 000 d'ici la fin 2013.

A savoir : Les contrats de travail associés à un emploi d'avenir peuvent être conclus depuis le 1er novembre 2012, date d'entrée en vigueur de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et du décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 pris pour son application. Les employeurs et les jeunes intéressés par ce dispositif peuvent s'adresser à l'agence Pôle emploi ou à la Mission locale la plus proche ou, pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés, à un organisme du réseau « Cap emploi ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/emploi-des-jeunes,2217/les-emplois-d-avenir,15635.html>

Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000026536632>

Site internet dédié aux emplois d'avenir : « Pour l'emploi tous ensemble »

Toutes les informations utiles, la liste des conventions signées, les guides de la formation, de l'employeur, de l'opérateur, des témoignages de jeunes et d'employeurs, exemples d'emplois d'avenir au quotidien, des actualités ...

<http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/>

Emplois d'avenir : un an d'action

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Octobre 2013

Lancés fin octobre 2012, les emplois d'avenir sont en place depuis un an. Ce dispositif a déjà permis à plus de 75000 jeunes d'accéder à l'emploi.

Le 18 octobre 2012, Michel Sapin déclarait : « la situation des jeunes sur le marché de l'emploi est préoccupante, je n'ai pas besoin de vous la décrire. Nous devons agir pour que ces jeunes, tout particulièrement les jeunes qui ne disposent pas de qualification, puissent accéder à un premier emploi et se voient offrir une deuxième chance de se qualifier. C'est dans cet objectif que nous avons conçu les emplois d'avenir. »

Peu de temps après, le 26 octobre 2012, la loi n°2012-1189 portant création des emplois d'avenir a été promulguée. Puis, le 30 octobre 2012, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a signé les 30 premières conventions d'engagements avec les associations d'élus, des collectivités, des fédérations d'employeurs et réseaux associatifs, des entreprises et établissements publics. "Ces emplois s'appellent des emplois d'avenir parce qu'ils sont pour vous, les jeunes, mais aussi parce qu'ils concernent des métiers qui ont une utilité sociale, qui répondent à des besoins parfois non satisfaits de proximité, qui sont amenés à se développer au regard des évolutions de notre société", avait-il alors déclaré. Et c'est le 8 novembre 2012 que le Président de la République, François Hollande, a parrainé la signature des premiers emplois d'avenir à Chelles (77).

Un an après, 75000 jeunes sont en emplois d'avenir.

Ces jeunes sont peu ou pas qualifiés, 85% d'entre eux n'ont pas le Bac et 42% n'ont aucun diplôme. Aussi, 35% d'entre eux sont issus de zones prioritaires.

<http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/actualites,2264/emplois-d-avenir-un-an-d-action,17144.html>

Mise en œuvre des emplois d'avenir. Bilan intermédiaire. Réunion de mobilisation pour l'emploi Etat – régions – partenaires sociaux

Septembre 2013, 14 p.

Fin août 2013, selon un bilan intermédiaire publié pour la réunion tripartite du 16 septembre 2013, **52 500 emplois d'avenir ont été conclus**. L'objectif pour 2013 est de 100 000 contrats auxquels s'ajouteront 50 000 recrutements en 2014. **Le rythme des recrutements s'est accéléré à partir du mois de juin, avec 11 200 recrutements en juillet et 8 000 en août.**

88,5 % des recrutements ont été réalisés dans le secteur non marchand, avec 35,3 % par les associations, 35 % par les collectivités territoriales et 7 % par les établissements publics. Pour ce qui est du secteur marchand, les secteurs agricole, industries agroalimentaires, gestion de l'eau et des déchets, la santé humaine et l'action sociale ou encore les travaux de construction spécialisés émergent.

86,4 % des bénéficiaires n'ont pas le bac, un contrat sur dix est un CDI. La durée moyenne des contrats est de 26,4 mois. 45,5 % des jeunes ont été recrutés pour trois ans. 75,4 % des jeunes ont eu un contact avec un conseiller de la mission locale au cours des trois premiers mois du contrat. (source ARFTLV)

<http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Bilan-EAv-post-conference-socialeVF.pdf>

Rapport d'information déposé par la Commission des affaires sociales en conclusion des travaux de la mission d'information sur la mise en œuvre de la loi portant création des emplois d'avenir

Assemblée nationale, La Documentation française, Septembre 2013, 186 p.

Mise en place en juin 2013 par la Commission des affaires sociales, la mission d'information avait pour objectif non seulement de faire le point sur la publication des textes d'application de la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, mais également d'en proposer une

évaluation quelques mois seulement après son entrée en vigueur. Dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes et, en particulier, des jeunes sans qualification ou faiblement diplômés, les emplois d'avenir « doivent permettre à terme à 150 000 jeunes peu ou pas qualifiés de s'insérer durablement dans l'emploi, par un recrutement en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) d'un an minimum et jusqu'à trois ans, à temps plein (sauf exception), rémunéré au moins au SMIC, à titre principal dans le secteur non marchand. L'employeur reçoit alors une aide financière versée pendant trois ans, à hauteur de 75 % du SMIC horaire brut dans le secteur non marchand et de 35 % du SMIC horaire brut dans le secteur marchand. En contrepartie de cette aide, l'employeur s'engage à pérenniser autant que faire se peut l'emploi proposé et à construire un parcours de formation du jeune qui doit permettre à ce dernier d'obtenir une véritable qualification professionnelle ».

<http://www.assemblee-nationale.fr/l4/pdf/rap-info/i1362.pdf>

Les entreprises de services à la personne se mobilisent pour l'emploi des jeunes

Portail du gouvernement, Octobre 2013

Le secteur des services à la personne, qui emploie près de 2 millions de salariés sur l'ensemble du territoire national, est un **secteur créateur d'emplois et au rôle social important**. Avec un **potentiel de 650 000 recrutements par an d'ici 2020**, le secteur bénéficie d'une dynamique démographique favorable (vieillesse de la population, maintien d'un haut niveau de natalité) et contribue fortement à l'accompagnement des transformations sociales (notamment hausse du taux d'activité des femmes).

Cette convention vise le recrutement de 1 000 jeunes en emplois d'avenir d'ici la fin de l'année 2014. Elle s'inscrit dans la **bataille pour l'emploi menée par le gouvernement, et plus particulièrement dans les objectifs de développement du secteur des services à la personne**, dont les trois chantiers ont été présentés le 11 septembre dernier en Conseil des ministres.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/en-direct-des-ministeres/les-entreprises-de-services-a-la-personne-se-mobilisent-pour-l>

Emplois d'avenir : les objectifs seront tenus mais des ajustements s'imposent pour les jeunes des ZUS

ZAPALSKI Emilie, Localtis, Septembre 2013

"L'objectif des 100.000 emplois d'avenir est haut mais franchissable". Dans son rapport sur les emplois d'avenir, la mission d'évaluation de l'Assemblée nationale fait part d'un ciblage plutôt réussi des contrats. Elle pointe aussi du doigt certains points noirs, comme une proportion encore limitée de jeunes en emploi d'avenir en zones urbaines sensibles, de fortes disparités entre les territoires, et un volet formation encore timide.

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?>

[pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265942409&cid=1250265932001](http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265942409&cid=1250265932001)

Emplois d'avenir : Michel Sapin promet un saut considérable à la rentrée

ZAPALSKI Emilie, Localtis, Juin 2013

Le ministère du Travail parie sur un fort développement des emplois d'avenir à la rentrée 2013. Sans dénaturer le dispositif, des instructions ont été données aux préfets pour élargir un peu plus le périmètre au secteur privé.

La montée en puissance des emplois d'avenir est lente mais la cible (les jeunes sans emploi et peu qualifiés) est bien respectée. C'est en substance l'argument utilisé par le gouvernement pour justifier le démarrage en douceur des emplois d'avenir. **A fin mai 2013, 25.000 contrats avaient été signés, encore bien loin de l'objectif de 100.000 d'ici fin 2013**. Des résultats décevants qui ont récemment conduit à une passe d'armes entre le gouvernement et le président du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Pour Michel Sapin, interviewé par l'AEF le 12 juin, "la montée des signatures est progressive, mais c'est normal". Le ministre du Travail s'attend même à

une "forte montée en puissance du dispositif" fin août, en septembre et en octobre. Un "saut considérable à la rentrée", qui devrait permettre, selon lui, d'atteindre l'objectif fixé pour 2013. D'après le ministère, ces recrutements sont en progression constante et vont s'intensifier du fait de la saisonnalité de certains recrutements (sport, loisirs, recrutements par les collectivités pour les personnes n'appartenant pas à l'Education nationale mais travaillant dans les collèges et lycées, etc.).

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?>

[pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265370196&cid=1250265340172](http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265370196&cid=1250265340172)

Séminaire Formation des jeunes en emplois d'avenir

Séminaire national organisé par le Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en avril 2013 sur la formation des jeunes en emplois d'avenir. Les actes de ce séminaire sont en ligne notamment une [synthèse des débats](#).

Cette journée, à vocation technique, a réuni l'ensemble des acteurs régionaux impliqués afin d'identifier le rôle de chacun et les leviers et moyens à mobiliser pour construire les meilleurs parcours possibles pour ces jeunes.

A partir de la présentation des engagements des différentes parties prenantes à l'ingénierie de formation dans le cadre des emplois d'avenir et de témoignages sur les premières réalisations locales, la journée s'est articulée autour de tables rondes et d'échanges :

- L'offre de formation
- La gouvernance régionale au service de l'ingénierie et des financements de formation
- La construction des parcours de formation
- Les leviers à disposition des collectivités territoriales pour qualifier et professionnaliser les jeunes en emplois d'avenir

<http://www.emploi.gouv.fr/files/files/synthese-seminaire-17avril2013.pdf>

La loi emplois d'avenir en 20 questions par le CNFPT

A consulter sur le blog univ-provence.

<http://blog.univ-provence.fr/blog/coordination-r-gionale-paca/fonction-publique/2012/11/11/la-loi-emplois-d-avenir-en-20-questions-par-le-cnfpt>

Emplois d'avenir : plus chers et moins efficaces que l'apprentissage ?

ZAPALSKI Emilie, Localtis, Septembre 2012

Les députés ont commencé le 11 septembre 2012 à étudier le projet de loi sur les emplois d'avenir. La question du coût du dispositif, et de son efficacité par rapport à l'apprentissage, a été largement débattue.

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?>

[pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250264175501&cid=1250264171722](http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250264175501&cid=1250264171722)

Arrêtés du 18 janvier 2013 - Mise en œuvre des emplois d'avenir professeur

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Les trois arrêtés du 18 janvier 2013 fixent : pour le premier, au titre de l'année scolaire 2012-2013, la liste des académies et la liste des disciplines connaissant des besoins particuliers de recrutement justifiant la priorité d'accès aux emplois d'avenir professeur prévue au III de l'article L. 5134-120 du code du travail ;

pour le deuxième, le contenu du dossier de candidature à un emploi d'avenir professeur ;

pour le troisième, la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur ; cet arrêté détermine également les critères de variation de cette durée hebdomadaire durant tout ou partie du contrat.

<http://travail-emploi.gouv.fr/textes-et-circulaires,1651/annee-2013,2223/arretes,2224/arretes-du-18-janvier-2013-mise-en,15854.html>

Emplois d'avenir en LR

Les emplois d'avenir s'ouvrent au secteur marchand

DIRECCTE LR, Août 2013

Documents à télécharger :

[schéma d'orientation régional des emplois d'avenir de la région LR](#)

[Arrêté préfectoral modifiant la liste des filières et secteurs d'activité éligible aux emplois d'avenir pour les employeurs du secteur marchand](#) . Arrêté préfectoral du 14 août 2013 n°2013226-0002 modifiant l'arrêté n°2013162 du 1er juin 2013 fixant la liste des filières et secteurs d'activité éligible aux emplois d'avenir pour les employeurs du secteur marchand

[Note du 22 août 2013 de la Direccte LR portant sur la communication de l'arrêté modificatif relatif aux emplois d'avenir - branche de l'aide à domicile](#)

Consultation régionale sur le schéma d'orientation régional des emplois d'avenir

La jeunesse est une priorité du gouvernement. Avec un taux de chômage de 22,7% (9,4% pour la population active), la situation des jeunes sur le marché du travail est particulièrement difficile et précaire, notamment pour accéder à un premier emploi (stages, CDD, etc.).

La situation est encore plus dégradée sur des territoires touchés par des difficultés particulières d'accès à l'emploi, notamment dans les zones urbaines sensibles (ZUS) ou certaines zones de revitalisation rurale (ZRR).

Alors que le marché du travail est de plus en plus sélectif, le critère du diplôme devient d'autant plus discriminant. Or, chaque année au niveau national, plus de 120 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Un tiers seulement d'entre eux accède rapidement à un emploi durable.

Les jeunes de la région Languedoc-Roussillon font pareillement face à ces difficultés et les emplois d'avenir constituent une nouvelle opportunité d'insertion professionnelle, et souvent de première insertion professionnelle avec, à la clé, l'acquisition de compétences et d'une qualification reconnue. Au-delà des partenariats existants avec les acteurs mobilisés sur la question de l'insertion des jeunes, l'Etat et le Conseil Régional, en lien étroit avec les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs du Service Public de l'Emploi, ont la volonté de se mobiliser et de mobiliser tous les acteurs concernés pour améliorer la qualification des jeunes. L'objectif est de leur offrir ainsi une insertion durable dans l'emploi, en garantissant tout particulièrement la mise en place de parcours de formation adaptés aux jeunes en emplois d'avenir.

La stratégie de déploiement des emplois d'avenir en Languedoc-Roussillon se fonde sur deux priorités fortes :

- garantir et favoriser l'accès des emplois d'avenir aux jeunes prioritairement ciblés par le dispositif,
- faire des emplois d'avenir un levier pour le développement des compétences et de l'emploi des jeunes.

(DIRECCTE LR)

Guide opérationnel pour le déploiement des emplois d'avenir dans l'Économie Sociale et Solidaire en Languedoc-Roussillon

CRESS Languedoc-Roussillon, DIRECCTE LR, Septembre 2013, 32 p.

Ce guide a un double objectif :

Préciser les fondamentaux du cadre légal des emplois d'avenir

Proposer une approche opérationnelle dans le cadre d'un recrutement en emploi d'avenir.

http://www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Guide-_Emplois-Avenir-ESS.pdf

Séminaire régional emplois d'avenir du 29 mars 2013

DIRECCTE LR, Avril 2013

Sous la présidence du DIRECCTE, Philippe Merle et avec la participation du Conseil régional, ce séminaire a réuni 130 acteurs opérationnels intervenants dans la mise en œuvre des emplois

d'avenir sur toute la région : Missions locales, Pôle emploi ; Cap emploi, unités territoriales de la DIRECCTE, O.P.C.A, C.N.F.P.T, A.G.E.F.I.P.H, C.R.E.S, A.F.P.A.

Ce séminaire avait pour objectif de présenter le schéma régional d'orientation validé le 03 mars dernier , de faire un point sur le socle de collaboration entre Pôle emploi et les missions locales et de présenter les dispositifs de formation mis en place par les principaux OPCA intervenants sur les Emplois d'avenir et par le CNFPT.

Les dispositifs d'appui aux travailleurs handicapés mis en place par l'AGEFIPH, ainsi que l'appui proposé par l'AFPA et les CRES ont également fait l'objet d'une présentation.

[Schéma régional d'orientation](#)

[Formations OPCA](#)

[Présentation DRJSCS filières animation et sport](#)

[Formations CNFPT](#)

[Aides de l'Agefiph](#)

[Appui aux réseaux prescripteurs AFPA et CRES](#)

<http://www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr/seminaire-regional-emplois-d-avenir-du-29-mars>

4.2 Contrat de génération

Le contrat de génération est un **dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences**. Ce dispositif prévoit une aide financière pour toute embauche à partir de 2013 effectuée par les PME sous certaines conditions.

Objectif : la signature de 500 000 contrats d'ici 2017 pour embaucher des jeunes et maintenir les seniors dans l'emploi.

Le site www.contrat-generation.gouv.fr informe sur ce dispositif et sur ses modalités de mise en oeuvre selon la taille de votre entreprise (moins de 50 salariés, de 50 à moins de 300 salariés, et 300 salariés et plus).

LOI n° 2013-185 du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération

Le contrat de génération a pour objectifs :

« 1° De faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée

« 2° De favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés

« 3° D'assurer la transmission des savoirs et des compétences

« Il est mis en œuvre, en fonction de la taille des entreprises, dans les conditions prévues à la présente section. « Le contrat de génération est applicable aux employeurs de droit privé ainsi qu'aux établissements publics à caractère industriel et commercial mentionnés à l'article L. 5121-9.

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027123803&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000027123803&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027123803&dateTexte=&categorieLien=id)

Contrat de génération : zoom sur les accords et plans d'action

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Novembre 2013

Le contrat de génération revêt des formes différentes selon les tailles d'entreprises. Les accords concernant les moyennes et grandes entreprises, contiennent tous des engagements d'embauches de jeunes et de seniors.

<http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/actualites,2247/zoom-sur-les-accords-et-plans-d,17218.html>

Contrat de génération : zoom sur les petites entreprises : près de 13000 demandes d'aide ont été enregistrées

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Octobre 2013

Lancé le 1er mars 2013, le contrat de génération est aujourd'hui en plein déploiement dans les petites entreprises. **Au 18 octobre 2013, près de 13 000 demandes** d'aide avaient d'ores et déjà été enregistrées, ce qui représente plus de 25 000 emplois, jeunes et seniors.

<http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/actualites,2247/zoom-sur-les-petites-entreprises,17134.html>

Point d'étape sur le contrat de génération : une dynamique en marche

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Octobre 2013

Lancé le 1er mars 2013, le contrat de génération est aujourd'hui en plein déploiement dans les branches, dans les grandes entreprises et dans les PME et TPE.

Le contrat de génération est une dynamique d'intégration des jeunes et de valorisation de l'expérience des seniors, dans tous les types d'entreprise.

Ce sont tous les emplois rendus possibles par les différentes modalités de mise en œuvre du contrat de génération qu'il faut prendre en compte pour mesurer son avancée. Pour toutes les entreprises, pour l'économie française, le contrat de génération est l'opportunité de tirer parti du potentiel de toutes les générations au travail et de leur collaboration.

Premiers éclairages sur son avancée dans [le dossier de presse](#).

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/dossiers-de-presse,2141/point-d-etape-sur-le-contrat-de,17086.html>

Michel Sapin apporte un peu de souplesse aux négociations sur la mise en œuvre des contrats de génération dans les entreprises

Blog Centre Inffo, Septembre 2013

Comme déterminé par la loi du 1er mars 2013 (qui transposait en droit l'ANI du 11 janvier dernier), la date butoir pour la signature d'un accord d'entreprise relatif à la mise en œuvre des contrats de génération dans les structures de plus de 300 salariés était fixée au 30 septembre, date à laquelle les entreprises devaient avoir rendu leur copie aux services du ministère du Travail sous peine de se voir infliger une pénalité pouvant monter jusqu'à 1 % de leur masse salariale.

<http://www.centre-inffo.fr/blog/reforme/spip.php?article46>

Dossier Contrat de génération : enfin un peu d'innovation !

Wolters Kluwer, Mars 2013

Présentation du dossier : Éléments du contexte juridique - État des lieux de l'emploi des seniors - Progression de l'emploi précaire - Négociation interprofessionnelle de l'automne 2012 - Économie générale de l'accord du 19 octobre 2012 - Questions de vocabulaire - Trois catégories d'entreprises - Accords intergénérationnels de branche - Accord expirant pendant la période transitoire

<http://www.wk-rh.fr/actualites/detail/63695/contrat-de-generation-enfin-un-peu-d-innovation-.html>

Le contrat de génération

Pôle emploi, Mars 2013

Les modalités d'application du contrat de génération créé par le gouvernement.

[Le contrat de génération pour les entreprises de moins de 50 salariés.](#)

[Le contrat de génération pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et moins de 300 salariés](#)

[Le contrat de génération pour les entreprises de plus de 300 salariés](#)

<http://www.pole-emploi.fr/employeur/le-contrat-de-generation-@/index.jspz?id=105087>

Contrat de génération - la circulaire d'application détaille le dispositif

La **Circulaire n°2013-07 du 15 mai 2013**, 173 p.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/05/cir_37023.pdf

Arrêté du 26 avril 2013 précisant le contenu de la fiche descriptive des accords collectifs et plans d'action, de la fiche signalétique des accords de branche, du document d'évaluation relatifs au contrat de génération

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027397168&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000027397168&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027397168&dateTexte=&categorieLien=id)

Accord National Interprofessionnel du 19 octobre 2012 relatif au contrat de génération

L'emploi des jeunes et des seniors constitue un enjeu fondamental auquel les partenaires sociaux souhaitent, par le présent accord, apporter une des réponses nécessaires.

Les quatre accords sur l'emploi des jeunes, signés entre avril et juillet 2011, dont le bilan et le prolongement seront examinés par les partenaires sociaux avant la fin 2012, ont apporté un certain nombre d'améliorations aux difficultés d'entrée dans l'emploi des jeunes. Le contrat de génération

répond au triple objectif d'améliorer l'accès des jeunes à un emploi en CDI, de maintenir l'emploi des seniors et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences. Les signataires du présent accord conviennent des modalités suivantes de mise en œuvre de la mesure générique intitulée « contrat de génération » :

- la dénomination « convention de génération » est réservée, dans le présent accord au document qui lie l'entreprise et l'administration, dans le cadre du recrutement d'un jeune en CDI et du maintien dans l'emploi d'un salarié senior identifié (sauf, s'agissant de la transmission d'entreprise, du cas particulier des entreprises de moins de 50 salariés visé au titre IV), en contrepartie d'une aide financière versée par l'Etat
- la négociation collective ou le plan d'action sera désigné par le terme « négociation ou plan d'action intergénérationnel ».

<http://www.cgpme.fr/social-formation/voir/1144/accord-national-interprofessionnel-du-19-octobre-2012-relatif-au-contrat-de-generation>

Contrat de génération en LR

Le contrat de génération, un trait d'union entre jeunes et seniors

DIRECCTE LR, Octobre 2013

Les sessions d'information et d'échanges interdépartementales sur le contrat de génération en direction des entreprises de plus de 300 salariés se sont déroulées les 27 et 28 juin respectivement à la CCI de Narbonne et à la Direction régionale Pôle emploi à Montpellier.

Ces ateliers ont rassemblé 97 personnes soit 68 entreprises. L'auditoire était composé en majorité de responsables d'entreprise néanmoins près de 29% des participants était constitué de représentants du personnel dans le cadre de ces échanges. Cette formule a été appréciée par tous. Les territoires venus en nombre furent principalement l'Hérault et les Pyrénées Orientales.

Ces ateliers animés par la Direccte LR & l'Aract Languedoc Roussillon visaient à ouvrir un temps d'échange méthodologique sur l'obligation, avant le 30 septembre 2013, de conclure un accord ou à défaut d'élaborer un plan d'action dans la droite ligne des accords collectifs en faveur de l'emploi des salariés âgés. La Direccte a rappelé le cadre juridique en expliquant le rôle d'accompagnement des services de l'Etat dans les négociations tandis que l'Aract LR a délivré des éléments de méthode pour construire un processus de négociation viable autour d'un diagnostic partagé, l'identification d'engagements pertinents et des actions de mise en œuvre en vue de faciliter une gestion active des âges.

Documents à télécharger :

[Programme des sessions d'information et d'échange](#)
[Supports utilisés dans les sessions de Narbonne et Montpellier](#)
[Offre de service Pôle Emploi](#)
[Vos contacts Contrats de Génération à la Direccte LR](#)

[Tableau des aides cumulables dans le cadre du contrat de génération](#)

<http://www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr/le-contrat-de-generation-un-trait-d-union-entre-jeunes-et,9935.html>

En Juin 2013 : 81 contrats de génération signés dont 11 dans l'Aude, 23 dans le Gard, 30 dans l'Hérault, 1 en Lozère et 16 dans les Pyrénées-Orientales
76 entreprises engagées.

Il s'agit de : 76 entreprises de moins de 50 salariés dont : 10 dans l'Aude, 22 dans le Gard, 27 dans l'Hérault, 1 en Lozère et 16 dans les Pyrénées-Orientales.

Domaines d'activité de ces entreprises très diversifiés : carrosserie, pharmacie, hôtel, cave coopérative, ambulance, sociétés d'emballage, de transport, de sécurité, de services, métallurgie, expert-comptable, bâtiment, plaisance, scierie, imprimerie, etc. (Dossier de presse préfecture de l'Hérault)

4.3 L'alternance

Pour se former en alternance, deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Tous deux permettent de concilier travail en entreprise et formation théorique.

Le **contrat d'apprentissage, dans le cadre de la formation initiale**, s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans. On peut conclure un contrat d'apprentissage, au-delà de 26 ans, sous certaines conditions.

Le **contrat de professionnalisation, dans le cadre de la formation continue**, s'adresse également aux jeunes de 16 à 25 ans et au-delà de 26 ans, sous certaines conditions.

Tous les détails sur ces contrats sont sur le site du Ministère du Travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social :

<http://travail-emploi.gouv.fr/espaces,770/formation-professionnelle,1937/>

Aperçu général sur l'alternance

Le supérieur : moteur de la croissance de l'apprentissage en 2010 et 2011

DEMONGEOT Aurélie, Les notes d'information de la DEPP, n° 13.22, Octobre 2013, 5 p.

Le nombre de jeunes préparant un diplôme dans un centre de formation d'apprentis augmente de 2,4 % entre 2010 et 2011. C'est dans le supérieur que l'essor de la formation en alternance est le plus net, alors que l'apprentissage diminue légèrement dans le second degré.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/73/5/DEPP_NI_2013_22_superieur_moteur_croissance_apprentissage_2010_2011_278735.pdf

L'apprentissage en 2011 : hausse des entrées, surtout dans les entreprises d'au moins 50 salariés

SANCHEZ Ruby, Dares Analyses, Novembre 2012, n°80, 8 p.

En 2011, 295 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été comptabilisés dans le secteur marchand, soit une hausse de 2,5 % en un an. Cette hausse tient essentiellement aux entreprises d'au moins 50 salariés dans lesquelles les entrées augmentent de 11 % et qui concentrent désormais 23 % des nouveaux contrats.

La hausse des entrées s'accompagne d'un moindre recours à des contrats longs d'une durée de 2 ans ou plus et d'un plus fort accès aux formations de l'enseignement supérieur, auxquelles préparent désormais 29 % des nouveaux contrats (+3 points par rapport à 2010)...

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2012-080.pdf>

Le contrat de professionnalisation en 2011 : plus d'entrées qu'en 2010 et des contrats plus courts

SANCHEZ Ruby, Dares Analyses, Mars 2012, n°21, 8 p.

Avec 81 % des entrées, le contrat de professionnalisation reste très majoritairement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (tableau 1)...

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2012-021.pdf>

Les missions locales prêtes à s'investir davantage dans l'alternance

ANDML, Localtis, Mai 2013, 44 p.

L'accompagnement mis en place par les missions locales pour les jeunes en alternance permet de réduire le taux de rupture des contrats dans une proportion importante. C'est ce que révèle une étude publiée le 16 mai 2013 par l'Association nationale des missions locales (ANDML). Le processus mis en place permettrait d'aller vers une approche territoriale de l'apprentissage.

A télécharger : [Consulter l'étude de l'ANDML](#) (44 p)

L'apprentissage : un impact positif sur la réussite scolaire des niveaux V

ALET Elodie, BONNAL Liliane, Economie et statistique, Mars 2013, n°454, 20 p.

Les élèves qui préparent une formation professionnelle de niveau V (CAP ou BEP) ont le choix entre le lycée professionnel et l'apprentissage (formation professionnelle alternée). S'appuyant sur les données d'un panel d'élèves du second degré, cet article se propose de préciser les déterminants du choix entre ces deux voies, et de mesurer l'effet d'un passage en apprentissage sur la réussite scolaire. En ce qui concerne l'orientation vers l'apprentissage plutôt qu'en lycée professionnel, même si la trajectoire scolaire passée reste déterminante (notamment le faible niveau scolaire en fin de 3e, les orientations précoces dès la 4e ou la 3e vers des classes à tendance préprofessionnelle et la scolarisation en ZEP en 3e), c'est le contexte local qui joue le plus grand rôle. En effet, le poids de l'apprentissage dans le dispositif régional des formations de niveau V s'avère un facteur déterminant pour une telle orientation, particulièrement dans le cas des jeunes les plus faibles scolairement. En ce qui concerne l'impact sur la réussite scolaire, la prise en compte du caractère endogène de l'apprentissage permet de mettre en évidence un effet négatif, mais non significatif, de ce type de formation sur la probabilité de décrochage scolaire et un effet positif significatif sur la probabilité d'obtention du diplôme. Ainsi, pour un élève orienté en BEP ou en CAP, le passage par l'apprentissage implique de meilleures chances d'obtention du diplôme que le passage par le lycée professionnel. (résumé) http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES454A.pdf

3e journée de l'alternance et de l'apprentissage. Discours de Thierry Repentin du Mercredi 13 mars 2013

Annonce d'un projet de loi en préparation qui comportera un important volet apprentissage, avec 3 grands objectifs :

- Augmenter le nombre d'apprentis, donc l'offre de contrats, en particulier dans les secteurs où l'apprentissage est peu développé : collectivités territoriales, l'économie sociale
- Améliorer la qualité de l'apprentissage pour lutter contre les ruptures de contrats, en confortant les missions des CFA à cet égard, ainsi que le rôle des maîtres d'apprentissage
- Rendre plus lisibles, plus efficaces et plus équitables les modalités de répartition et de collecte de la taxe d'apprentissage, pour favoriser un développement de l'apprentissage harmonieux à tous les niveaux, en portant une attention toute particulière aux premiers niveaux de qualification. La part des apprentis visant le niveau V (CAP / BEP) a eu en effet tendance à régresser ces dernières années, passant de 49 % en 2009 à 45 % aujourd'hui pendant que celle des apprentis visant les niveaux bac + 2 et au-delà progressait de près de 4 %.

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/discours,2142/3e-journee-de-l-alternance-et-de-l,15973.html>

Jeunes et entreprises face aux ruptures d'apprentissage

Collectif, Céreq, Novembre 2012, 245 p.

Etude sur les effets des ruptures de contrat d'apprentissage sur les trajectoires des jeunes et sur les pratiques des entreprises.

Ce document est issu d'une étude conduite en 2010-2011 par le Clersé en partenariat avec le Céreq et commandée par la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Education nationale.

Ses résultats sont destinés à rendre compte des conséquences des ruptures de contrat d'apprentissage sur les parcours des jeunes et les pratiques de recours à l'apprentissage des entreprises.

http://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=800

Tendances nationales et identités régionales : éléments de cadrage pour un diagnostic régional de l'apprentissage

ARRIGHI Jean-Jacques, FADDA Yann, NET.DOC, Céreq, Novembre 2012, n°104, 40 p.

La part de l'apprentissage au sein de l'offre de formation initiale progresse : les effectifs apprentis se sont accrus de 20 % entre 1996 et 2008. Cette évolution générale masque néanmoins de fortes disparités selon les régions, les métiers préparés et les entreprises concernées.

Ce document permet de se repérer dans l'archipel de l'apprentissage et de comprendre sa morphologie particulière dans le système productif, ainsi que ses déclinaisons régionales.

Il s'articule avec les tableaux détaillés disponibles ici : [Atlas régionaux de l'apprentissage](#)

A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/Tendances-nationales-et-identites-regionales-elements-de-cadrage-pour-un-diagnostic-regional-de-l-apprentissage>

Pour une approche circonstanciée de l'apprentissage

ROMANI Claudine, Bref Céreq, Mai 2012, n°299-1, 4 p.

Le développement de l'apprentissage n'est pas le remède automatique au chômage des jeunes. Une approche internationale montre que l'ancrage de cette voie de formation dans un pays ne va pas nécessairement de pair avec un faible taux de chômage juvénile. De plus, les modèles nationaux sont rarement transposables. In fine, la croissance économique reste un des facteurs majeurs de l'insertion. A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/Pour-une-approche-circonstanciee-de-l-apprentissage>

Sécuriser les parcours des apprentis

BOURDON Jean, GUEGNARD Christine, Bref Céreq, Novembre 2012, n°301, 4 p.

Les ruptures de contrat d'apprentissage sont fréquentes et réduisent les chances d'insertion sur le marché du travail. Pour sécuriser les parcours des apprentis, les accompagner dès leur entrée en formation, dans une logique préventive, semble être une solution efficace. C'est ce que montre l'évaluation d'une expérimentation réalisée auprès des jeunes et des employeurs par trois missions locales en Côte-d'Or. A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Securiser-les-parcours-des-apprentis>

Apprentissage dans le supérieur : comment convaincre les régions d'investir ?

CHESNEL Sandrine, Educpro.fr, Février 2012

Entre 1996 et 2011, le taux d'apprentis diplômés du supérieur est passé de 6% en 1994 à 17% en 2005, et à près de 25% en 2011. Mais si la motivation de plus en plus d'établissements d'enseignement supérieur à ouvrir ou développer une filière en apprentissage n'est plus à démontrer, l'investissement des régions reste variable selon les territoires.

Qu'est-ce qui motive une région à investir dans le développement de l'apprentissage dans le supérieur ? Quelles sont les régions qui consacrent les plus gros budgets à l'apprentissage ? C'est ce que EducPros a voulu savoir en interrogeant des responsables de l'apprentissage au sein des

états-majors régionaux, mais aussi des directeurs d'écoles ou d'universités qui ont développé l'apprentissage pour qu'ils partagent leurs «bonnes pratiques». Enquête.

Au sommaire du dossier :

- [Apprentissage dans le supérieur : le banc d'essai des régions qui investissent](#)

- [Apprentissage : les conseils des établissements pour mobiliser les régions](#)

- [Sylvie Eslan \(vice-présidente apprentissage des Pays de la Loire\) : «La région a une tradition de compagnonnage très ancrée»](#)

- [Jean-Marc Idoux \(directeur général de HEI\) : "Nous avons une expérience contrastée du financement de l'apprentissage par les régions"](#)

<http://www.educpros.fr/detail-article/h/fc8b0a6fad/a/apprentissage-dans-le-superieur-comment-convaincre-les-regions-dinvestir.html>

Formations en apprentissage : en finir avec les illusions

ARRIGHI Jean-Jacques, Terra Nova, Octobre 2011, 11 p.

Depuis plus de 25 ans, la politique de promotion de l'apprentissage a engagé des sommes considérables sur la promesse d'être une arme suffisamment efficace pour combattre le chômage des jeunes. Il est temps d'évaluer cette politique et de réfléchir sur la réalité de l'alternance en général, et de l'apprentissage en particulier. Dans cette note, Jean-Jacques Arrighi montre que l'apprentissage s'est développé en France sur les segments de la jeunesse les moins menacés par le chômage, laissant les jeunes non diplômés dans une situation inquiétante. Selon lui, l'alternance à la française n'est pas assimilable au système "dual" germanique, qui relève d'une autre organisation sociale. Une véritable politique de l'alternance doit prendre en compte les intérêts de ses différents acteurs, en se centrant sur les segments contribuant le plus à lutter contre le chômage des jeunes, en particulier celui des premiers niveaux de qualification.

http://www.tnova.fr/sites/default/files/111007%20-%20Formations%20en%20apprentissage%20-%20Jean-Jacques%20Arrighi_0.pdf

L'alternance en LR

La bourse de l'apprentissage

La "**Bourse de l'apprentissage**" contient toutes les informations, adresses et conseils utiles pour réussir son apprentissage et recense **les offres et les demandes de contrats d'apprentissage, ainsi que les chiffres clés sur l'apprentissage en région.**

Cet outil a été élaboré en partenariat avec la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, Pôle Emploi, la Chambre Régionale d'Agriculture, l'Association Régionale des Directeurs de CFA et Atout métiers Lr. Au 1er janvier 2013, avec 40 CFA et vingt sections d'apprentissage dans les lycées et/ou établissements d'enseignement supérieur et de recherche, près de 390 diplômés de niveau CAP à Ingénieur dont près de 170 en enseignement supérieur, notre région possède un outil de formation par apprentissage de qualité et performant. <http://www.apprentissagelr.fr/>

La Région élargit l'offre de formation en apprentissage

Pour la Région, l'apprentissage est non seulement une voie d'excellence, avec 75 % de réussite aux examens, mais aussi un passeport pour l'emploi, avec des taux d'insertion professionnelle de 70 à 80 %. Le développement de l'apprentissage est donc un axe fort de la politique de la Région. Le contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015 signé avec l'État vise 22 500 apprentis fin 2015, 6 600 de plus qu'en 2011. **En 2012, le Languedoc-Roussillon fait partie des trois régions les plus dynamiques, avec une croissance de près de 3 % des apprentis.**

Une hausse de 4 % est prévue en 2013.

74 nouvelles sections à la rentrée 2013 : La Région agit notamment sur la création de

nouveaux diplômés, sections et CFA, dans des secteurs clés, tels le tourisme et l'environnement, ou dans l'enseignement supérieur, à l'exemple des CFA de l'École des Mines d'Alès (80 apprentis) ou du groupe Sup de Co Montpellier (450 apprentis). Ce dernier CFA a été créé en 2012, comme le CFA « hors les murs » Sud Tourisme Languedoc-Roussillon (près de 350 apprentis à terme) et le CFA Sud Formation Languedoc-Roussillon. Ce dernier regroupe les 9 établissements du réseau des CCI territoriales, qui forment près de 4 000 apprentis.

Actuellement, l'offre régionale de formation en apprentissage couvre près de 400 diplômes, du CAP à ingénieur, dont 166 diplômes dans l'enseignement supérieur. En mai, 17 000 jeunes travaillent et se forment via l'apprentissage.

Parmi les nouveaux diplômés se distinguent ceux du CFA des Métiers Territoriaux, une initiative exceptionnelle à l'échelle française, montée par la Région avec la délégation régionale du Centre national de la fonction publique territoriale (Cnfpt)... (source infoentrepriseslr.

[http://www.info-](http://www.info-entrepriseslr.fr/toutes_les_actus/la_region_elargit_l_offre_de_formation_en_apprentissage)

[entrepriseslr.fr/toutes_les_actus/la_region_elargit_l_offre_de_formation_en_apprentissage](http://www.info-entrepriseslr.fr/toutes_les_actus/la_region_elargit_l_offre_de_formation_en_apprentissage)

Diplôme, salaire, expérience : la formule gagnante pour les apprentis

ONISEP Plus, Avril 2013, n°24, 32 p.

Au sommaire de ce numéro : L'apprentissage pour qui et pour préparer quoi ? L'apprentissage retrouve ses lettres de noblesse. Zoom sur 2 CFA : Sud tourisme et Métiers territoriaux

Comment s'y prendre pour trouver une entreprise ?

Dans le supérieur, l'apprentissage reprend du galon

L'apprentissage dans le numérique : une formule gagnant/gagnant

Le bac pro Industries de procédés : de vraies carrières

Situation de handicap : l'apprentissage dans le monde agricole, c'est possible !

des témoignages d'apprenties, d'apprentis, de directeurs de CFA sont présents tout au long du guide ainsi que des infos sur les aides offertes par la Région, des adresses utiles, une séquence pédagogique...(source Actualités.net)

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Languedoc-Roussillon/Publications/Le-magazine-ONISEP>

4.4 La Politique de la ville

Signature d'une convention triennale d'objectifs en faveur des jeunes des quartiers populaires

En écho aux décisions prises lors du comité interministériel de la jeunesse le 21 février dernier, François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, et Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, ont co-signé une convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires.

Cette première convention va permettre un meilleur ciblage des moyens de droit commun du ministère chargé des sports et de la jeunesse en faveur des habitants des quartiers populaires.

La convention signée compte parmi ses objectifs celui de "territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes". En effet le ministère en charge de la jeunesse s'engage à faire des quartiers populaires, des territoires privilégiés des mesures adoptées par le [CJJ](#). Il est notamment prévu d'augmenter la part des jeunes des quartiers populaires parmi les volontaires en service civique (25% soit 7500 jeunes en 2013) et de favoriser la mobilité internationale des jeunes.

Cette convention réaffirme également la volonté de lutter contre l'échec scolaire en proposant aux jeunes décrocheurs et non-diplômés un plus grand nombre de contrats.

[Lire la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires](#)

[Le Communiqué de presse](#)

Le Comité interministériel des villes, du 19 février dernier, a acté le principe de la mobilisation des politiques de droit commun pour les quartiers populaires, par la signature de conventions triennales d'objectifs dans le cadre de la circulaire du Premier Ministre du 30 novembre 2012. Elles

seront signées avec les ministères de l'Emploi, de la Santé ou encore de l'Intérieur dans les semaines à venir.

<http://www.jeunes.gouv.fr/ministere-1001/actualites-1016/actualites-207/article/signature-d-une-convention>

Les emplois francs étendus à 30 nouvelles agglomérations

ZAPALSKI Emilie, Localtis, Septembre 2013

Lancé en juillet 2013 pour favoriser l'emploi des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le gouvernement compte atteindre les 10.000 emplois francs d'ici trois ans. Ces emplois francs viennent en complément des autres dispositifs destinés aux jeunes des quartiers : les emplois d'avenir, dont 30% sont destinés à ces jeunes, et la convention signée entre François Lamy et Pôle emploi concernant la présence d'un agent de Pôle emploi dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. "Au total, l'Etat investit 25 millions d'euros en faveur de l'emploi des jeunes des quartiers populaires", calcule le ministère.

Montpellier fait partie des 30 nouvelles agglomérations.

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?>

[pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265950053&cid=1250265945788](http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265950053&cid=1250265945788)

« Les emplois francs vont être expérimentés dans 10 agglomérations »

10 agglomérations ont été retenues pour expérimenter les premiers emplois francs : Marseille (13), Amiens (80), Grenoble (38), Clichy-Montfermeil (93), Toulouse (31), Lille (59), Perpignan (66), Saint-Quentin (02), Sarcelles (95) et Fort de France (972) pour les outre-mer.

Complémentaire des emplois d'avenir, ce nouveau dispositif vise à faciliter l'embauche en CDI de jeunes de moins de 30 ans, qu'ils soient ou non qualifiés, et vivant dans un quartier situé en Zus. Il est ainsi conçu tout à la fois comme une mesure pour l'emploi et un outil de lutte contre les discriminations dont sont souvent l'objet ces jeunes du fait de leur lieu de résidence. Le projet de décret sur les emplois francs est examiné par le Conseil d'Etat. Leur mise en œuvre est prévue pour l'été 2013.

<http://www.ville.gouv.fr/?les-emplois-francs-vont-etre>

Un coup de pouce pour les jeunes des quartiers populaires : l'expérimentation des emplois francs

Pôle emploi, Août 2013

Lutter contre le chômage des jeunes en Zone urbaine sensible (Zus) et contre les discriminations qu'ils peuvent subir notamment lorsqu'ils recherchent un emploi, tels sont les objectifs du nouveau dispositif « emploi franc ».

Cette **expérimentation sur 3 ans**, vient compléter un ensemble de mesures prises par l'Etat pour permettre à ces jeunes de s'insérer durablement dans la vie active et leur redonner confiance. **Les bénéficiaires de ces contrats : des victimes de la « discrimination à l'adresse »**

Les jeunes de ces quartiers populaires sont souvent **victimes de discrimination à l'embauche, à cause de leur adresse de résidence**. Afin de lutter contre ce phénomène, l'Etat expérimente ce dispositif, qu'est l'emploi franc. Il s'agit de donner un coup de pouce aux **jeunes de moins de 30 ans**, qualifiés ou non, qui résident en **Zus**, depuis au moins six mois consécutifs, et qui recherchent un emploi depuis au moins douze mois au cours des dix-huit derniers mois...

<http://www.pole-emploi.org/communication/un-coup-de-pouce-pour-les-jeunes-des-quartiers-populaires-l-experimentation-des-emplois-francs-@/communication/543/view-article-56176.html;jsessionid=MV4tSbWDdnfrnW8RgpRIJKYTmQ9vB7MMY9TJKtvRDzzXGblQ83pP!1029876943!1592647368>

Le contrat d'autonomie : 4 jeunes sur 10 entrés en 2009 ont accédé à un emploi ou à une formation

COUVERT Nadège, CRUSSON Laure, ROSTAM Wali, Dares Analyses, Novembre 2012, n°84, 13 p.
Créé en 2008, le contrat d'autonomie vise à accompagner vers l'emploi durable, la formation qualifiante ou la création d'entreprises des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'accompagnement du jeune et son suivi en emploi ou en formation sont réalisés par des opérateurs publics ou privés. **Entre 2008 et mi-2011, 41 000 jeunes ont signé un contrat d'autonomie dans les trente-cinq départements où le dispositif a été déployé.** D'après une enquête réalisée auprès des jeunes entrés en contrat d'autonomie en 2009, les trois quarts d'entre eux avaient déjà travaillé auparavant et seuls 18 % n'avaient jamais été suivis par le service public de l'emploi. 7 jeunes sur 10 avaient un niveau de formation inférieur ou équivalent au CAP-BEP. Durant les premiers mois, les jeunes ont bénéficié d'un accompagnement intensif et individualisé. Si le niveau de formation initiale joue un rôle important dans l'accès à un emploi, la nature et l'intensité de l'accompagnement prodigué affectent également les chances d'accéder à l'emploi ou à la formation. À l'issue de l'accompagnement, 42 % des jeunes signataires en 2009 ont accédé à un emploi ou une formation et cette proportion a eu tendance à croître au cours de l'année. (Dares) <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2012-084.pdf>

Insertion des jeunes issus de quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés

COUPPIE Thomas, Bref Céreq, Avril 2013, n°309, 4 p.

Les jeunes issus des zones urbaines sensibles (Zus) connaissent depuis dix ans des difficultés d'insertion croissantes. La dégradation a particulièrement affecté les hommes. Au-delà d'origines sociales défavorisées et de faibles niveaux de formation, ils semblent plus qu'hier pâtir de « l'effet quartier ». Pour les femmes des Zus, au contraire, cet effet s'estomperait..

A télécharger : <http://www.cereq.fr/index.php/actualites/Insertion-des-jeunes-issus-de-quartiers-sensibles-les-hommes-doublement-penalises>

Lancement de faceaemploi.tv

Ce programme vise à créer la première plateforme numérique nationale pour l'emploi des jeunes issus des quartiers populaires.

Projet développé par la Fondation Agir Contre l'Exclusion, faceaemploi.tv est la première plateforme nationale de CV vidéo qui met en relation des entreprises et des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Notre ambition : valoriser le savoir-être des jeunes et créer un nouvel outil RH adapté aux besoins des employeurs.

Actuellement, 4.000 entreprises partenaires de la Fondation sont prêtes à tenter cette expérience en jouant pleinement leur rôle d'insertion durable dans l'emploi des jeunes des quartiers populaires. Cette expérimentation a concerné sur l'année 2012, 1.500 jeunes issus de 6 quartiers prioritaires des agglomérations de Dijon, Dreux, Meaux, Mulhouse, Paris et Rennes.

<http://faceaemploi.tv/>

La réinsertion professionnelle des jeunes

Pôle emploi, Mars 2013

Pôle emploi 2015 renforce les **services** dans les **quartiers prioritaires** en intervenant avec d'autres acteurs (missions locales, maisons de l'emploi, CIO, associations, conseil régional, AFPA, entreprises publiques et privées, etc) pour **accompagner** vers la **réinsertion professionnelle** des jeunes peu ou pas qualifiés et ayant des **freins indirects à l'emploi** (logement, santé, difficultés financières...). Retour sur quelques dispositifs mis en place.

<http://www.pole-emploi.org/communication/la-reinsertion-professionnelle-des-jeunes-des-quartiers-peu-ou-pas-diplomes-@/communication/543/view-article-47256.html?>

5. Etudes / analyses / propositions sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes

5.1 Statistiques emploi – chômage des jeunes

Tableau de bord trimestriel activité des jeunes et politiques d'emploi

Dares, Décembre 2012

1. Les jeunes dans les emplois aidés : Entrées de jeunes dans les principaux dispositifs de politique d'emploi (graphiques) - Les jeunes dans les mesures de politique d'emploi en septembre 2012 - rappel : les jeunes dans les mesures de politique d'emploi en décembre 2011 - Le contrat d'insertion dans la vie sociale - Entrées, sorties et effectifs de jeunes en Civis - Taux de sortie et taux de sortie vers l'emploi durable du Civis par cohortes

2. Les jeunes et le marché du travail : La demande d'emploi des jeunes - Chômage et emploi des jeunes au sens du Bit - Taux d'emploi des jeunes dans l'union européenne - La situation des jeunes sur le marché du travail - Les jeunes en emploi aidé parmi les jeunes actifs

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/TBjeunes_dec_2012_diffusion-2.pdf

Le document récapitulatif sur les effectifs de jeunes en mesure pour l'emploi sous forme de séries longues depuis 1974

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/xls/series_longues_1974-2011.xls

Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012

MINNI Claude, POMMIER Patrick, Dares Analyses, Novembre 2013, n°73, 17 p.

53,7 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont sur le marché du travail en 2012 : 44,0 % occupent un emploi et 9,7 % sont au chômage. 15 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation initiale ou continue (« NEET »).

Au cours de l'année 2012, le taux d'emploi des jeunes a baissé de 0,8 point, la part de ceux au chômage a augmenté de 0,9 point et celle des jeunes ni en emploi ni en formation de 0,5 point.

Le taux de chômage des 15-29 ans, 18,0 % en moyenne en 2012, s'est élevé de 1,5 point sur l'année. L'écart entre le taux de chômage des jeunes actifs de 15-24 ans, peu diplômés en moyenne, et celui de l'ensemble des actifs varie beaucoup selon la conjoncture économique. Il a fortement augmenté depuis 2000 pour atteindre un maximum historique en 2012, alors que le même écart mesuré sur les jeunes de 25-29 ans s'est accru plus modérément. L'âge auquel le taux de chômage devient inférieur à son niveau moyen pour les 15-64 ans est resté compris entre 31 et 33 ans depuis 1992.

Depuis 2008, un quart des emplois occupés par les jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une aide de l'État. Depuis 2006, une proportion croissante des jeunes de 15-29 ans en emploi sont non salariés, et inversement de moins en moins travaillent dans la fonction publique. En 2012, le taux de chômage, comme les parts de chômage et de « NEET », sont pour les jeunes de 15-29 ans un peu inférieurs en France à la moyenne de l'Union européenne. Ils sont nettement plus élevés dans les départements d'outre-mer qu'en France métropolitaine. (Dares)

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-073.pdf>

5.2 Etudes au niveau national

L'emploi des jeunes peu qualifiés en France

Les notes du Conseil d'analyse économique, Avril 2013, n°4, 12 p.

Début 2013, près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation, soit 17% de cette classe d'âge. Si la crise a affecté l'ensemble des pays développés, nombre de nos voisins européens connaissent des taux d'emploi des jeunes nettement supérieurs au nôtre. Le niveau d'étude est le critère décisif quant à la trajectoire du jeune. Or, aujourd'hui, 900 000 jeunes ont quitté le système scolaire sans diplôme. Aider ces jeunes à s'insérer dans la vie

professionnelle est un défi majeur. Nous proposons pour cela deux types de mesures : celles qui ont pour objet d'améliorer la formation des jeunes et leur accompagnement vers l'emploi et celles qui visent à stimuler l'offre d'emploi des entreprises...

A télécharger

<http://www.cae-eco.fr/L-emploi-des-jeunes-peu-qualifies-en-France-Note-du-CAE-no4-avril-2013,205.html>

Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013 : une génération menacée

Organisation internationale du travail, Avril 2013, 12 p.

L'étude examine la crise de l'emploi qui continue d'affecter les jeunes dans de nombreuses régions du monde. Elle fournit des statistiques actualisées sur le chômage des jeunes à l'échelle mondiale et régionale et présente les recommandations stratégiques de l'OIT pour infléchir les tendances actuelles. **Rapport complet en anglais** (161 pages)

<http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-employment-trends/youth/2013/lang--fr/index.htm>

Etude économique de la France 2013

OCDE, Mars 2013, 168 p.

Chapitre 2. Améliorer la situation économique des jeunes - La priorité du quinquennat - À partir d'une situation déjà peu favorable, les jeunes sont durement touchés par la crise - Accroître l'autonomie des jeunes - Lutter contre l'échec scolaire - Les jeunes dans le système d'enseignement supérieur - Augmenter l'emploi des jeunes et faciliter leur insertion professionnelle - Territorialisation des problèmes qui touchent les jeunes - Bibliographie.

A télécharger

<http://www.oecd.org/fr/economie/etudes/france-2013.htm>

Les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain ?

CREDOC, Décembre 2012, 216 p.

Consulter en particulier le chapitre : Les jeunes face à l'insertion professionnelle : un passage obligatoire par la précarité ? (Christine Olm, Lara Muller).

L'accès à l'emploi stable, un parcours erratique - Des situations professionnelles souvent précaires - Des premiers contacts avec l'emploi néanmoins rapides et répétés - Une détérioration des conditions d'insertion - Difficultés spécifiques aux jeunes et facteurs de réussite - Des difficultés spécifiques - Les facteurs de réussite - Les politiques publiques pour l'emploi des jeunes - Accompagnement, formation, relations avec les entreprises et emplois de transition pour les jeunes les plus en difficulté - Les limites de ces dispositifs - Le développement des formations professionnelles et de l'alternance.

<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C292.pdf>

Inégalités entre jeunes sur fond de crise - Rapport de l'Observatoire de la jeunesse

LABADIE Francine, Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, La Documentation française, Décembre 2012, 240 p.

Cette étude livre un diagnostic sur la situation des jeunes en temps de crise, révélant une forte aggravation des clivages intragénérationnels. Les jeunes les moins diplômés sont les plus fragilisés ; le chômage les expose au risque d'exclusion sociale et professionnelle et de plus grande pauvreté. Le taux de chômage des 15-29 ans est de 9% pour les diplômés du supérieur, de 22 % pour les titulaires d'un bac, CAP ou BEP, mais de 46 % pour les non-diplômés. Le taux de pauvreté (revenus mensuels inférieurs à 964 euros, en 2012) est de 30 % pour les non-diplômés, contre 10 % pour les diplômés du supérieur. Les diplômés sont confrontés à la précarisation de l'emploi.

En raison de l'ancrage de la crise dans la durée, les auteurs du rapport soulignent l'urgence de sa mise en œuvre de politiques publiques concertées.

A télécharger :

Propositions pour l'emploi (Issues des réflexions des adhérents du CJD)

CJD, Novembre 2012, 15 p.

Le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD) entend contribuer au débat national et propose 35 solutions pour faciliter la création et le maintien d'emplois en France.

Par exemple :

- **Pour les jeunes.** Afin de les orienter vers des filières avec de réels débouchés et pour mieux répondre aux besoins des entreprises : la création d'un système de notation des formations/diplômes basé sur le ratio du nombre d'élèves qui trouvent un poste dans les 6 mois sur le nombre d'élèves formés.

- En faveur des seniors, une solution moins coûteuse et plus efficace que le contrat de génération : l'exonération des charges patronales pendant douze mois pour le recrutement en CDI de personnes de plus de 55 ans et inscrites au chômage depuis 9 mois révolus. Ce dispositif est réservé aux TPE-PME qui créent un nouveau poste.

http://www.jeunesdirigeants.fr/portals/0/Emploi_nov2012.pdf

Contrats aidés : quel impact sur l'emploi ?

Vie publique, Novembre 2012

Face à la dégradation de la situation de l'emploi, le gouvernement a décidé de favoriser les contrats aidés. **Deux nouveaux types d'emplois aidés, destinés aux jeunes et aux seniors, sont prévus. Utilisés depuis 30 ans par les différents gouvernements, l'efficacité des contrats aidés est toutefois discutée.** Dossier d'actualité

<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/contrats-aides-impact-emploi/contrats-aides-quel-impact-emploi.html>

Quatre expérimentations pour favoriser l'insertion des jeunes sous main de justice

CREDOC, Consommation et mode de vie, Octobre 2012, n°256, 4 p.

En 2011, les jeunes de 18 à 24 ans représentent 25 % de la population sous écrou, alors qu'ils constituent 16 % des 18-59 ans. La question de l'accompagnement des détenus pour éviter la récidive se pose avec acuité pour les jeunes car les risques de recondamnation sont plus élevés pour eux. Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, créé en 2009, a participé au financement de dix projets novateurs pour l'insertion des jeunes sous main de justice.

Ces projets prévoyaient un accompagnement renforcé des jeunes pour prévenir la récidive et favoriser l'insertion professionnelle. L'enseignement principal des évaluations est l'importance de l'accompagnement continu entre le « dedans » (la détention) et le « dehors » et la nécessité d'initier dès la détention des actions de remobilisation et les demandes d'aménagement de peine.

<http://www.credoc.fr/pdf/4p/256.pdf>

Avis : L'emploi des jeunes

PREVOST Jean-Baptiste, Cese, La Documentation française, Septembre 2012, 154 p.

Dans le présent avis, le CESE se penche sur la problématique du chômage des moins de 25 ans, dont le niveau s'établit à 22,7 % de cette population au cours du second semestre 2012. Il revient tout d'abord sur la situation des jeunes sur le marché du travail, tant en ce qui concerne leurs difficultés d'accès à l'emploi que la nature même de cet emploi, souvent précaire. Il s'interroge sur le système éducatif, le service public de l'emploi ainsi que les politiques de recrutement pour tenter d'expliquer, au-delà du contexte économique général, la situation actuelle. Il constate par ailleurs que si les pouvoirs publics, comme les partenaires sociaux et les employeurs, se mobilisent afin de favoriser l'emploi des jeunes actifs, ces politiques ou actions volontaristes peinent à produire tous les effets escomptés. Sur la base de ce constat, **le CESE formule 18 recommandations autour de 5 axes** : agir sur les causes structurelles du sur-chômage des

jeunes ; assurer une meilleure transition entre le système éducatif et l'emploi ; faire de l'emploi des jeunes les moins qualifiés une priorité ; améliorer le fonctionnement du marché du travail ; améliorer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000536/0000.pdf>

Le RMI, puis le RSA découragent-ils certains jeunes de travailler ?

BARGAIN Olivier, VICARD Augustin, Insee Analyses, Septembre, 2012, n°6, 4 p.

L'éligibilité au revenu de solidarité active (RSA) est soumise à plusieurs critères. La condition d'âge est notamment restrictive : très peu de personnes de moins de 25 ans sont éligibles au RSA. Avant la mise en place de ce dispositif, en juin 2009, la même condition existait pour le revenu minimum d'insertion (RMI). Cette restriction s'appuie notamment sur la crainte que l'accès au revenu minimum décourage certains jeunes de poursuivre leurs études ou de rechercher un emploi.

On peut évaluer l'ampleur de cette désincitation au travail autour du seuil d'âge ainsi créé. Si elle existe, cette désincitation devrait se traduire par un fléchissement du taux d'emploi des jeunes juste après 25 ans, puisque le gain à l'emploi de certains jeunes serait plus faible à partir de cet âge. Or, aucune rupture dans les taux d'emploi à 25 ans n'est repérable pour les jeunes célibataires sans enfant ayant au moins un CAP ou un BEP. Le RMI et le RSA n'auraient donc pas d'effet désincitatif marqué sur l'emploi de ces jeunes. Ceci ne préjuge évidemment pas de l'effet qu'aurait l'extension du revenu minimum à des tranches d'âge plus jeunes...

<http://www.insee.fr/fr/ffc/iana/iana6/iana6.pdf>

13 propositions des CCI de France pour les jeunes

CCI de France, Août 2012, 16 p.

La 16ème Université des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de France s'est déroulée fin août à Versailles, sur le thème "19-29 Les défis d'une génération". A cette occasion, le réseau des CCI a formulé 13 propositions pour la formation et l'emploi des jeunes. Il veut en effet offrir un "avenir professionnels aux jeunes" en apportant "sa contribution par des actions rapidement opérationnelles et bénéficiant à tous les jeunes".

http://www.bretagne.cci.fr/files/crci_bretagne/Actualites/2012aout/13_propo_CCI_pour_jeunes-aout2012.pdf

Priorité à l'emploi des jeunes, vue par...

Institut Montaigne, Juillet 2012

Orientation, formation, diversité, désenclavement, intégration sociale et professionnelle...

La situation française est très grave : le taux de chômage des 15-24 ans est proche de 23 % en France en 2012, chiffre qui s'élève à 43 % pour les jeunes issus des zones urbaines sensibles (ZUS).

Pourtant, les expériences menées dans d'autres pays nous rappellent que le chômage massif des jeunes n'est pas une fatalité. Une politique volontariste et menée sur le long terme est la seule à même de porter remède à cette situation socialement inacceptable. Cet enjeu est prioritaire pour notre cohésion sociale et pour notre compétitivité.

L'Institut Montaigne a souhaité donner la parole à des personnalités afin de recueillir leur témoignage et leurs propositions pour aider les jeunes à s'insérer durablement dans l'emploi.

Trois leviers pour réussir l'insertion des jeunes non qualifiés (Sandra Enlart, directrice générale d'Entreprise & Personnel)

L'entreprise : une machine à former et à intégrer ? L'exemple de Quick (Marie-Claude Authias, DRH Groupe chez Quick restaurants)

Jeunes non diplômés : une urgence sociale (Olivier Galland, directeur de recherche au CNRS, sociologue spécialiste des questions de jeunesse)

<http://www.institutmontaigne.org/fr/dossiers/emploi-des-jeunes-il-y-urgence>

L'insertion précoce des jeunes. L'exemple du territoire de la maison de l'emploi de l'Est-Var

VALETTE Aline, NET.DOC, Céreq, Juillet 2012, n° 94, 41 p.

Attrait pour le marché du travail, difficultés d'orientation, quelles sont les raisons qui poussent une partie des jeunes à quitter le système scolaire ? Quelle est leur vision du marché du travail ? Quelle est leur situation au moment où ils s'y trouvent confrontés ?

Pour répondre à ces questions, la maison de l'emploi de l'Est-Var a confié au Céreq une étude visant à connaître et comprendre le parcours des jeunes sortis du système scolaire en juin 2011 et domiciliés sur son territoire. L'étude prévoit un suivi de ces jeunes sur quatre ans. Ce rapport rend compte de la première vague d'interrogation.

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/L-insertion-precoce-des-jeunes-L-exemple-du-territoire-de-la-maison-de-l-emploi-Est-Var>

Effets des emplois jeunes sur les trajectoires professionnelles

GOMEL Bernard, LOPEZ Alberto, Connaissance de l'emploi, Juillet 2012, n°94, 4 p.

À l'heure où le gouvernement s'apprête à mettre en place les « emplois d'avenir », l'étude du CEE auprès d'une cohorte d'anciens bénéficiaires du dispositif emplois jeunes est instructive. L'exploitation de l'enquête *Génération 1998 à 10 ans* du Céreq montre que ce type de mesure joue pleinement son rôle d'accueil des jeunes dans une première expérience professionnelle, comme ce fut le cas au début des années 2000 où le passage par un *emploi jeune* contribua à la baisse de leur taux de chômage. Mais la mesure a aussi laissé des traces durables sur la trajectoire salariale de ses bénéficiaires. L'application des grilles salariales et la valorisation de l'expérience de travail, pendant et après le contrat aidé, peuvent éviter cet écueil, conjuguées à la mobilisation des entreprises, des syndicats et des missions locales pour accompagner les jeunes et faire reconnaître leurs acquis. (CEE) A télécharger

<http://www.cee-recherche.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/effet-des-emplois-jeunes-sur-les-trajectoires-professionnelles>

Choisir les bons leviers pour insérer les jeunes non qualifiés

Institut Montaigne, Juin 2012, 13 p.

Cette note est le fruit d'un groupe de réflexion formé conjointement par [Entreprise&Personnel](#) et l'Institut Montaigne et présidé par Sandra Enlart, directrice générale d'Entreprise&Personnel.

En France, près de 20 % des jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme ni qualification. Le taux de chômage des jeunes y est proche de 23 % et ce sont les moins qualifiés qui sont les plus touchés : trois ans après leur sortie du système scolaire, 40 % des non diplômés sont au chômage, contre 9 % des diplômés du supérieur.

Les expériences menées dans d'autres pays nous rappellent que le chômage massif des jeunes n'est pas une fatalité. Une politique volontariste et menée sur le long terme est la seule à même de porter remède à cette situation socialement inacceptable. C'est le sens de la Note que viennent de publier l'Institut Montaigne et Entreprise&Personnel

Elle identifie trois axes de réforme pour :

- faire émerger un environnement favorable à l'accueil des jeunes peu qualifiés dans les entreprises
- assurer une gestion véritablement décentralisée de l'insertion professionnelle des jeunes
- refonder l'orientation à l'école et valoriser les métiers requérant peu de diplômes.

A télécharger

<http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/choisir-les-bons-leviers-pour-inserer-les-jeunes-non-qualifies>

Jeunes, emploi et crises

Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie, Juin 2012

1er exposé : Continuer les études pour laisser passer la crise ? L'effet du cycle économique sur l'âge de fin d'études

2eme exposé : Peut-on parler de « générations sacrifiées » ? Entrer sur le marché du travail dans une période de mauvaise conjoncture économique

http://www.tresor.economie.gouv.fr/5669_seminaire-fourgeaud-jeunes-emploi-et-crisis-20-juin-2012

L'impact de la crise sur les trajectoires professionnelles des jeunes

DANZIN Elisabeth, SIMONNET Véronique, TRANCART Danièle, Centre d'études de l'emploi, Document de travail n° 146, Mai 2011, 51 p.

L'objet de cet article est d'analyser les trajectoires professionnelles des jeunes âgés de 15 à 29 ans entre 2004 et 2009, et plus particulièrement à trois périodes de conjoncture économique plus ou moins favorable : 2004-2005 (avant l'embellie), 2006-2007 (au moment de l'embellie du marché du travail) et 2008-2009 (au début de la crise). Sur la base des données de l'enquête Emploi en continu et grâce à l'analyse longitudinale des séquences, nous mettons en évidence les premières conséquences de la dernière crise sur l'emploi des jeunes et sa qualité, selon le genre et le niveau de diplôme atteint. Après un développement des transitions, notamment du chômage vers l'emploi, avec la reprise amorcée en 2006, nous assistons, à partir de fin 2008, à un ralentissement des transitions, à l'exception des transitions de l'emploi vers le chômage. Par ailleurs, les transitions de l'emploi vers le chômage entraînent des périodes de chômage plus longues et les transitions du chômage vers l'emploi, des périodes d'emploi plus courtes. Les jeunes femmes connaissent une moindre dégradation de l'emploi que les jeunes hommes sur la période. Elles ont davantage bénéficié de la reprise amorcée en 2006 que les hommes et semblent moins pâtir de la crise débutée en 2008, mais cette amélioration s'est faite au détriment de la qualité de leur emploi avec un fort développement du temps partiel. (résumé)

<http://www.cee-recherche.fr/publications/document-de-travail/limpact-de-la-crise-sur-les-trajectoires-professionnelles-des-jeunes>

Un haut niveau de protection de l'emploi ralentit l'insertion des jeunes sur le marché du travail

CHERON Arnaud, Edhec Business school, 2011, 28 p.

"Cette étude s'intéresse aux déterminants de l'insertion des jeunes sur le marché du travail, dans une perspective internationale. Le point de départ de cette réflexion repose sur un double constat : quel que soit le pays considéré, le taux de chômage (d'emploi) des jeunes est relativement supérieur (inférieur) à celui des adultes, les différences entre les pays sont relativement plus marquées chez les 15-24 ans que chez les 25-54 ans.

Ceci nous conduit dans un premier temps à présenter les facteurs communs à tous les pays susceptibles d'expliquer l'existence d'un taux d'emploi des jeunes plus faible que celui des 25-54 ans.

Nous identifions trois typologies d'explications : une congestion à l'entrée due à l'arrivée en masse des étudiants quittant le système de formation initiale, un déficit de capital humain spécifique et d'information sur la qualité des appariements du fait d'une ancienneté réduite, et la persistance de chocs défavorables impliquant que la recherche d'emploi, notamment pour un jeune, puisse constituer une meilleure option que la conservation de l'emploi..." A télécharger

[http://professoral.edhec.com/jsp/fiche_document.jsp?](http://professoral.edhec.com/jsp/fiche_document.jsp?CODE=1317815402317&LANGUE=0&RH=PubEDH-date)

[CODE=1317815402317&LANGUE=0&RH=PubEDH-date](http://professoral.edhec.com/jsp/fiche_document.jsp?CODE=1317815402317&LANGUE=0&RH=PubEDH-date)

Les dotations en capital pour les jeunes : un jalon vers l'égalisation des chances et l'autonomie des jeunes ?

PEREZ Coralie, Juin 2011, 8 p.

« Depuis plus de 10 ans, la question de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes semble se poser avec plus d'acuité. La part des jeunes sortis sans diplôme du système éducatif, leur vulnérabilité au chômage, mais aussi leur capacité de mobilisation et d'expression constituent un faisceau de préoccupations pour les gouvernements successifs. **Dans ce contexte, plusieurs**

propositions ont émergé comme autant de variations sur le thème des dotations en capital : pour ne reprendre que les plus récentes, citons l'« allocation autonomie », « la dotation autonomie » ou le « revenu jeune actif », le « capital formation ». Par delà la diversité de leurs modalités (éligibilité, montant, conditions d'utilisation), ces propositions disent poursuivre un double objectif : réduire les inégalités et responsabiliser les jeunes. Le dispositif emblématique de ce mode d'action en Europe est né de la politique conduite par le New Labour au Royaume Uni : le Child Trust Fund. Les évaluations (certes partielles) ont mis en évidence les limites d'un dispositif dont le financement est désormais menacé du fait de l'impact de la crise sur les finances publiques. Comme les dispositifs analogues dans le champ de la formation continue, le décalage entre les discours incantatoires et les mises en pratique, peu nombreuses et faiblement convaincantes, est patent. Il est vrai que l'idéologie sous jacente à ces dotations en capital est puissante puisqu'il s'agit d'étayer, dans une perspective libérale, un État social actif ». (résumé)

Article à télécharger sur le site des archives ouvertes :

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/60/18/39/PDF/Info_soc_perez.pdf

Être jeune aujourd'hui : un obstacle à l'emploi ?

CCIP, Mai 2011, 45 p.

Actes des entretiens de Friedland. Le taux de chômage des 16-25 ans, l'un des plus importants d'Europe, est également nettement plus élevé que celui de l'ensemble de la population.

Ce phénomène est très préoccupant car il fragilise la solidarité entre générations et développe un sentiment d'exclusion de la jeunesse.

Comment inciter le système éducatif et les entreprises à mieux préparer les jeunes à des emplois concourant à la croissance ? Quels outils proposer aux jeunes pour se valoriser et découvrir le monde de l'entreprise ? Quelle place donner à la formation par la voie de l'apprentissage ? Une politique spécifique favorise-t-elle l'accès des jeunes à l'emploi ? (Actes du colloque en collaboration avec Les échos, à télécharger)

<http://www.etudes.cci-paris-idf.fr/evenement/101-emploi-des-jeunes>

L'avenir de la formation professionnelle des jeunes

DAYAN Jean-Louis, HARFI Mohamed, La note de veille, Mars 2010, n°169, 10 p.

En fixant l'objectif de 800 000 contrats en alternance, voire un million, contre 600 000 aujourd'hui, les pouvoirs publics donnent la priorité aux deux voies de l'apprentissage et de la professionnalisation pour élargir l'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi. Les lycées professionnels accueillent cependant encore plus de la moitié des jeunes en formation professionnelle initiale. L'approche intégrée de l'organisation, du financement et des effectifs de cet ensemble composite permet de mieux éclairer ses enjeux et ses perspectives. S'agit-il de redistribuer les effectifs entre les trois voies, d'y accueillir au total davantage de jeunes ou encore d'encourager leur rapprochement ? **L'analyse montre que, sous certaines conditions, développement de l'alternance et revalorisation de l'enseignement professionnel peuvent se conjuguer pour réduire substantiellement le nombre des jeunes entrant dans la vie active sans diplôme ni qualification.** Dans le cadre scolaire, la rénovation passe en particulier par le développement des différentes voies de formation professionnelle au sein des lycées professionnels, par l'encouragement aux retours en formation et par de réelles perspectives d'accès à l'enseignement supérieur. Le développement de l'alternance appelle quant à lui de multiples actions : rapprocher au mieux les deux contrats de travail en alternance au bénéfice de leurs usagers (jeunes et entreprises) ; inciter les entreprises à développer leurs capacités d'accueil et d'accompagnement des jeunes en formation alternée ; garantir la qualité de l'offre de formation en alternance. Enfin, pour l'ensemble des voies de formation, il conviendra de mieux réguler l'offre et de réduire l'éventail des spécialités en début de cursus. (Résumé)

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-de-veille-n-169-mars-2010-analyse-l-avenir-de-la-formation-professionnelle-des-jeunes>

5.3 Etudes au niveau régional

Le développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Fonction Publique Territoriale en Languedoc-Roussillon

Ceser LR, Octobre 2013, 10 p.

Face à une montée importante du chômage des jeunes entre 16 et 25 ans (entre avril 2008 et avril 2009, la hausse des jeunes demandeurs d'emplois a atteint + 25 %) l'apprentissage apparaît comme une voie d'insertion prioritaire.

Au regard de l'importance de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi public en Languedoc-Roussillon (+ 21 % des effectifs salariés), les conseillers ont souhaité approfondir la question du développement de l'apprentissage dans ces deux secteurs et ce, dans la logique des travaux initiés précédemment par la commission Emploi- Formation Gestion des Temps.

[Télécharger le rapport d'autosaisine](#)

Comment sécuriser les parcours d'insertion professionnelle des jeunes ?

GUYOT Guy, Ceser LR, Avril 2013, 47 p.

Aujourd'hui en France l'accès à un premier emploi stable se fait aux environs de 27 ans.

Depuis 1977 tous les gouvernements ont mis en place des dispositifs spécifiques mais le taux de chômage des jeunes n'a cessé d'augmenter passant de 5,5% en 1975 à 17% en 2010

Dans ce contexte le CESER et plus particulièrement la commission Emploi Formation Gestion des Temps a souhaité analyser l'ensemble des leviers et freins relatifs à l'insertion professionnelle des jeunes afin de proposer des préconisations à l'ensemble des acteurs concernés.

Au sommaire : **Le diagnostic** : Chapitre I : Panorama institutionnel

L'insertion professionnelle : une politique publique au carrefour de différents échelons territoriaux : Les communes - Les intercommunalités - Les Départements - Les Régions - L'Etat -. Les partenaires en matière d'insertion professionnelle des jeunes.

Chapitre 2 : Les caractéristiques de l'insertion professionnelle des jeunes en France

A- La dimension nationale et internationale

B- La situation de l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans en Languedoc-Roussillon

Chapitre 3 : Approche du phénomène des ruptures

A- Les ruptures font-elles partie des parcours d'insertion professionnelle des jeunes ?

B- Les déterminants sociaux

C- Les causes "individuelles" liées aux trajectoires de vies

II- L'accompagnement : Chapitre I : L'orientation : un sujet qui fait débat

A- L'orientation : un vaste champ peu lisible.

B- Une représentation des métiers et des secteurs d'activité trop éloignée des réalités

C- La charte régionale de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientat ion : vers une organisation territoriale et coordonnée de la fonction "Accueil, Information, Orientation"

Le lien entre orientation scolaire et parcours d'insertion professionnelle des jeunes

Chapitre 2 : Les difficultés de l'accompagnement.

A- Les Missions Locales d'Insertion des Jeunes dans l'insertion professionnelle - Du rapport "Schwartz" en 1981 à 2013 : la longue et délicate construction des Missions Locales d'Insertion

B- Les Missions Locales d'Insertion ont-elles les moyens de mettre en œuvre un véritable accompagnement global ?

Chapitre 3 : les réponses spécifiques de l'appareil de formation

A- L'apprentissage : un engagement important du niveau régional.

B- L'apprentissage : une voie d'insertion qui nécessite un suivi avec vigilance

C- Les Ecoles Régionales de la Deuxième Chance : de la formation à la médiation

D- La responsabilité sociétale de l'entreprise

III – Les préconisations

Axe I- Rendre les jeunes acteurs de leur orientation professionnelle

Axe II- Renforcer le lien entre le monde économique et la sphère éducative

Axe III- Faire de l'accès à l'emploi des jeunes les moins qualifiés une priorité

Axe IV- Organiser le territoire pour une mise en oeuvre coordonnée des politiques d'insertion professionnelle des jeunes

[Télécharger le rapport d'autosaisine](#)

<http://www.laregion.fr/3401-les-dernieres-publications.htm#.UaN0tnrliqg>

L'après premier emploi durable des jeunes : plus de stabilité mais encore des situations fragiles

GIDROL Jean-Claude, REPERES synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon, Novembre 2012, n°11, 8 p.

L'accès au premier emploi durable est un enjeu individuel pour les jeunes, mais aussi un enjeu de bon fonctionnement du marché du travail. **En Languedoc-Roussillon, les caractéristiques d'accès à l'emploi durable ne sont pas très éloignées des caractéristiques nationales.** Les secteurs attractifs peuvent être transitoires, tels que l'hôtellerie et la restauration. A l'inverse, l'administration et la santé attirent plus de jeunes au fil de leur insertion. Dans deux tiers des cas, les jeunes en emploi long et à temps complet sont toujours dans cette situation trois ans plus tard. De même, des formes plus précaires, telles que l'intérim long ou le temps partiel court, débouchent sur des emplois durables. Mais une proportion non négligeable de premiers emplois durables conduit aussi à des situations précaires. (Insee LR)

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/themes/synthese/syn1211/syn1211.pdf

5.4 Enquêtes sur l'insertion des jeunes post diplôme

Un an après, que sont devenus les jeunes diplômés de 2012 ?

AFIJ, Octobre 2013, 4 p.

47 % des jeunes diplômés en 2012 ne trouvent pas d'emploi un an après avoir quitté les bancs de leur école ou leur université.

L'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi demeure chaotique : 47 % des jeunes diplômés en 2012 restaient sans emploi un an après la fin de leurs études.

Seulement un jeune sur deux diplômés en 2012 est actuellement en poste, contre 58 % pour la promotion de 2011.

Sur ces 53%, seuls 70% sont dans une **forme d'emploi** pérenne – CDI ou CDD supérieur à six mois. 3 jeunes sur 10 restent en contrat court inférieur à six mois.

Si l'état des lieux est meilleur que 2012, les chiffres ne sont pas encore aussi bons qu'en 2011, 58 % des jeunes diplômés étaient alors en emploi un an après...

<http://afij-actualites.org/wp-content/uploads/2013/10/ENQU%C3%84TE-AFIJ-V3-18-10-13.pdf>

Les jeunes diplômés de 2012 : situation professionnelle en 2013. Enquête Apec auprès de 4 500 sortants de l'enseignement supérieur

APEC, Septembre 2013, 116 p.

En avril 2013, moins d'un an après l'obtention de leur diplôme, la proportion de jeunes de niveau Bac + 4 et plus qui sont en poste a chuté de 7 points par rapport à la promotion précédente. Elle s'établit à 64%. Leur durée moyenne de recherche pour accéder au 1er emploi s'établit à 2 mois. La durée médiane quant à elle est de 1 mois pour cette même promotion, inchangée par rapport à la promotion précédente.

[Espace Presse - Communiqués - CP - Jeunes diplômés 2013](#) [Espace Presse - Etude intégrale Jeunes Diplômés 2013](#) [Espace Presse - Etude JD Handicap 2013](#)

<http://presse.apec.fr/Presse/Communiqués-de-l-Apec/Les-Etudes/Jeunes-Diplomes-2013>

L'insertion professionnelle des jeunes sortant d'apprentissage, sept mois après la fin de leurs études

Les notes d'information de la DEPP, n° 13.15, Août 2013, 4 p.

Sept mois après leur sortie de centre de formation d'apprentis (CFA), 69 % des jeunes ont un emploi en 2012. L'insertion professionnelle des jeunes apprentis progresse de 3 points en un an, mais la situation de l'emploi reste bien moins favorable que celle observée avant la crise économique de 2008. A télécharger

<http://www.education.gouv.fr/cid53598/l-insertion-professionnelle-des-jeunes-sortant-d-apprentissage.html>

Accompagner les diplômés du supérieur vers l'emploi

BORRAS Isabelle, BOSSE Nathalie, Bref Céreq, Août 2013, n°313, 4 p.

Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté d'insertion en sécurisant leur revenu et en les accompagnant : tel était l'objectif du revenu contractualisé d'autonomie (RCA) expérimenté en 2011 et 2012. **Décliné pour les diplômés du supérieur**, le RCA s'avère peu concluant sur l'allocation. En revanche, l'accompagnement apparaît comme une réelle plus value pour ces jeunes qui disent manquer d'appui adapté au moment de leur recherche d'emploi. A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/Quelle-aide-a-la-recherche-d-emploi-pour-les-diplomes-du-superieur-en-difficulte>

Génération 2004 : des débuts de trajectoire durablement marqués par la crise ?

RECOTILLET Isabelle, MAZARI Zora, Bref Céreq, Juin 2013, n°311, 4 p.

Malgré la crise financière de fin 2008, le chômage des jeunes entrés sur le marché du travail en 2004 arrive, sept ans plus tard, fin 2011, à un niveau voisin de celui de leurs aînés entrés en 98. Pour autant, les non-diplômés auront dès le départ pâti de la mauvaise conjoncture et des statuts précaires. Les diplômés du secondaire semblent, eux, avoir été largement impactés par la crise. Les progressions de salaire ont aussi été freinées, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur. A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Generation-2004-des-debuts-de-trajectoire-durablement-marques-par-la-crise>

S'insérer à la sortie de l'enseignement secondaire : de fortes inégalités entre filières

ARRIGHI Jean-Jacques, SULZER Emmanuel, Bref Céreq, Décembre 2012, n°303, 8 p.

En 2010, le taux de chômage des jeunes sortis de l'enseignement professionnel secondaire trois ans plus tôt varie de 3 % à 45 % selon la spécialité de formation. Si les bacheliers accèdent plus facilement à l'emploi que les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, l'approche par le seul niveau de diplôme s'avère donc réductrice pour analyser l'insertion. L'évolution des métiers explique certaines difficultés, et vient interroger la pertinence de l'architecture de l'offre de formation dans certains domaines. A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/S-inserer-a-la-sortie-de-l-enseignement-secondaire-de-fortes-inegalites-entre-filieres>

Insertion des lycéens sur le marché du travail

Note d'information de la DEPP, Novembre 2012, n°12.19, 7 p.

Sept mois après leur sortie d'une terminale technologique ou professionnelle, seulement 48 % des jeunes déclarent occuper un emploi en 2009-2010. Ils étaient 59 % en 2007-2008. Cette dégradation de l'insertion professionnelle des sortants de lycée intervient dans un contexte de crise économique et de recul de l'emploi dans l'ensemble des secteurs marchands.

Des chiffres-clés : 48 % taux d'emploi en 2009-2010 des jeunes sortants de lycée

– **11 points** : baisse du taux d'emploi des jeunes sortants de lycée entre 2007-2008 et 2009-2010

66 % taux d'emploi en 2009-2010 des sortants de lycée titulaires d'un BTS

28 % taux d'emploi en 2009-2010 des sortants de lycée titulaires au plus du diplôme national du

brevet. A télécharger :

<http://www.education.gouv.fr/cid61014/insertion-des-lyceens-sur-le-marche-du-travail.html>

Les trois premières années de carrière des diplômés de formations sociales en 2007

NAHON Sandra, Etudes et résultats, Drees, Octobre 2012, n°818, 8 p.

Les sortants diplômés de formations sociales de niveau III (équivalent à un bac + 2) ou de niveau IV (équivalent au baccalauréat) sont majoritairement des femmes. Leur insertion professionnelle est plus rapide et plus stable que celle des diplômés de niveau équivalent. Près de 90 % d'entre eux ont trouvé un emploi en moins de trois mois et 40 % ont occupé au moins deux ans un premier emploi, alors qu'un tiers seulement des autres diplômés sont dans ce cas. Ces premiers emplois sont toutefois de plus courte durée que pour les diplômés de la génération 2004.

Peu exposés au chômage ou à l'inactivité, huit sortants de formations sociales sur dix occupent un emploi à durée indéterminée trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Le salaire médian des sortants de formations sociales s'établit au premier emploi à 1 300 euros pour les diplômés de niveau III et à 1 260 euros pour les diplômés de niveau IV, il est un peu plus élevé que celui des sortants diplômés de niveau équivalent.

La progression des salaires, entre le premier emploi et trois ans après la sortie du système éducatif, est cependant moins importante pour les professions du secteur social que pour les autres sortants de même niveau. (Drees) <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er818.pdf>

L'insertion des jeunes sur le marché du travail

Les notes d'information de la DEPP, Mai 2012, n°12.09, 6 p.

Avoir un diplôme, ne serait-ce que le diplôme national du brevet, permet une meilleure insertion professionnelle et continue de protéger du chômage. L'intégration des jeunes sur le marché du travail dépend également fortement de leur niveau de diplôme. Si ces disparités d'insertion professionnelle par diplôme existent quelle que soit la conjoncture, elles se sont accrues lors de la crise de 2008-2009.

L'essentiel : Parmi les 700 000 jeunes qui terminent leurs études initiales en 2010, 2 sur 10 ont au plus le diplôme national du brevet (DNB), 4 un diplôme du second cycle du secondaire et 4 un diplôme du supérieur. Plus le diplôme est élevé, plus le taux d'activité est important et le taux de chômage faible. Ainsi, fin 2010, le taux de chômage des jeunes sortis récemment du système éducatif s'élève à 45 % pour les diplômés du DNB ou les sans diplôme. Il est de 27 % pour les diplômés d'un CAP ou d'un BEP, 18 % pour les bacheliers et 10 % pour les diplômés du supérieur...

http://media.education.gouv.fr/file/2012/58/2/DEPP-NI-2012-09-insertion-jeunes-marche-travail_214582.pdf

Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2009 de l'université

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2012

Les résultats présentés sont issus de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université, réalisée entre décembre 2011 et avril 2012. Celle-ci a porté sur les diplômés 2009 de D.U.T., de licence professionnelle et de master. Elle a pour objet d'évaluer la situation professionnelle, 30 mois après l'obtention du diplôme, des diplômés français issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché de l'emploi après l'obtention de leur diplôme, représentant respectivement 12%, 55%et 39% de l'ensemble des diplômés de chacun de ces diplômes. A télécharger

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24624/taux-insertion-professionnelle-des-diplomes-universite.html>

L'insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales en 2007

Commissariat général au développement durable, Etudes et documents, Août 2012, 69 p.

En 2007, 739 000 jeunes sont sortis pour la première fois du système éducatif en France métropolitaine. Parmi eux, environ 20000 jeunes ont suivi une formation

initiale en environnement, majoritairement dans les domaines de l'aménagement du territoire, cadre de vie et de la protection de la nature. Interrogés en 2010 par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), ils ont pu décrire leur trajectoire professionnelle sur les trois premières années de vie active et leur situation à la date d'enquête...

Moins d'un jeune de l'environnement sur dix exerce une profession spécifiquement environnementale (profession « verte ») en 2010. Les professions « vertes » sont plus répandues parmi les jeunes ayant étudié dans des domaines au coeur de l'environnement (protection de la nature, prévention des pollutions).

Ils sont plus nombreux à occuper une profession nécessitant l'adaptation des compétences pour intégrer la dimension environnementale (profession « verdissante »), notamment s'ils ont étudié dans l'aménagement du territoire ou dans le domaine de l'énergie. Les professions liées à l'environnement les plus représentées en 2010 sont les jardiniers, les techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions et les plombiers, chauffagistes qualifiés.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED69.pdf>

Évolution récente de l'insertion des jeunes sur le marché du travail selon le niveau de diplôme

LE RHUN Béatrice, MINNI Claude, Dares Analyses, Février 2012, n°13, 11 p.

Avec la stabilisation de la durée des études, le niveau de diplôme atteint par les jeunes au terme de leur formation initiale a peu varié au cours des années 2000. En 2010, un peu moins de 2 jeunes sortants sur 10 ont au plus le brevet des collèges, tandis que la proportion de diplômés du second cycle du secondaire, comme celle des diplômés du supérieur est d'environ 4 sur 10.

En phase d'insertion professionnelle, et bien qu'ils soient en moyenne plus diplômés, les jeunes connaissent un taux de chômage plus élevé que les personnes ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail. Fin 2010, un à quatre ans après la fin de leurs études initiales, 2 jeunes actifs sur 10 sont au chômage ; c'est le cas de plus de 4 sur 10 pour ceux ayant au plus le brevet des collèges, contre seulement 1 sur 10 pour les diplômés du supérieur.

Les caractéristiques de leurs emplois (sous-emploi, part des contrats temporaires et salaires) sont également moins favorables, en partie en raison de leur faible ancienneté dans l'entreprise. Là aussi, les différences selon le niveau de diplôme sont particulièrement marquées.

Dans les premières années suivant la fin des études, la situation des jeunes est particulièrement sensible aux variations de la conjoncture économique. Ainsi, la hausse du taux de chômage en 2008 et 2009, puis la baisse en 2010, ont été plus soutenues pour les actifs sortis récemment de formation initiale que pour l'ensemble des actifs. (Dares)

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2012-013-2.pdf>

Sensibiliser les étudiants scientifiques universitaires aux questions d'insertion

BASLE Maurice, DUBOIS Jean-Marie, Bref Céreq, Février 2012, n°296-2, 4 p.

Longtemps protégés du chômage, les étudiants scientifiques doivent aujourd'hui se préoccuper de préparer leur insertion.

Le projet Science Insert, retenu parmi les projets financés par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, les outille dans cet objectif. La méthode retenue pour son évaluation, dite des doubles différences, permet de montrer que les actions de sensibilisation élaborées dans ce cadre sont appropriées...A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/Sensibiliser-les-etudiants-scientifiques-universitaires-aux-questions-d-insertion>

Insertion des sortants du supérieur : les effets contrastés de la professionnalisation

MORA Virginie, CALMAND Julien, Bref Céreq, Décembre 2011, n°294-2, 4 p.

Les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2007 ont vu leur insertion se dégrader sous l'effet de la crise, comme en témoigne l'enquête 2010 auprès de la génération 2007.

Mais bien que le chômage s'aggrave, en moyenne la qualité des emplois se maintient.

Par ailleurs, si la licence professionnelle tire son épingle du jeu, les autres diplômes professionnels n'ont pas tous eu le même effet protecteur face à la crise. A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Insertion-des-sortants-du-superieur-les-effets-contrastes-de-la-professionnalisation>

L'insertion des jeunes dans l'hôtellerie-restauration

MOLINARI-PERRIER Mickaële, NET.DOC, Céreq, Novembre 2010, n°73, 51 p.

Comment s'insèrent les jeunes issus des formations aux métiers de l'hôtellerie restauration et comment, en regard, les emplois de ce même secteur sont-ils alimentés par les débutants ? Cette double approche complémentaire offre un éclairage original sur le recrutement dans ce secteur. Elle mobilise les données de l'enquête Génération 2004 du Céreq. Premier enseignement, **l'hôtellerie restauration reste un secteur d'insertion pour les jeunes du fait de la structure de ses emplois** : la part des jeunes de moins de 25 ans y est deux fois supérieure à celle de l'ensemble des secteurs de l'économie. A l'exception des plus qualifiés (sortants de niveaux I et II), les jeunes formés trouvent assez facilement un premier emploi dans le secteur. On observe cependant des variantes selon le diplôme, la spécialité et la voie de formation suivis. Le choix de l'apprentissage comme voie de formation initiale semble ainsi être le meilleur : les anciens apprentis accèdent plus facilement à l'emploi avec des conditions plus favorables (plus de CDI et de temps complet), en revanche l'avantage salarial lui n'est pas significatif. L'accès des jeunes issus de formations aux métiers du secteur peut paraître au premier abord satisfaisant en termes d'ajustement de spécialités, mais assez vite (dès trois ans) la donne change fondamentalement : les jeunes ont tendance à quitter le secteur pour d'autres activités. Les sortants de bac pro sont ceux qui « désertent » le plus souvent...

Second enseignement, **deux tiers des embauches de débutants dans l'hôtellerie-restauration se font auprès de jeunes non formés aux métiers du secteur**. Ainsi, les emplois de catégorie employé ou ouvrier, les plus nombreux, sont alimentés par un vivier de jeunes diplômés ou non, et issus d'un large éventail de spécialités. Est-ce dû à une pénurie de compétences recherchées par les employeurs ou à un problème de fidélisation de ces jeunes ? Savoir si la filière de formation initiale forme bien et suffisamment, la question est d'autant plus complexe que la formation est loin d'être la seule variable qui intervient pour guider le choix des employeurs en matière de recrutement. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention signée avec l'observatoire de l'hôtellerie et de la restauration (FAFIH).

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/L-insertion-des-jeunes-dans-l-hotellerie-restauration>

Filières professionnelles et générales à l'université : l'impact du parcours sur l'insertion. Éléments d'analyse pour les L3

LEMISTRE Philippe, NET.DOC, Céreq, Septembre 2010, n°69, 20 p.

La professionnalisation de l'enseignement supérieur est souvent justifiée par une indéniable meilleure insertion des jeunes sortants des filières professionnelles en regard des sortants des filières générales. Une hypothèse est alors érigée en évidence : c'est la formation elle-même qui apporte cet avantage comparatif. Or, il existe une explication alternative liée à la sélectivité des filières professionnelles. Les performances à l'insertion sont alors le reflet des caractéristiques individuelles et des performances dans le système éducatif au cours du parcours de formation antérieur. Éléments qui ont permis d'intégrer les filières sélectives. Or, étendre la professionnalisation c'est nécessairement baisser la sélectivité et donc éventuellement annihiler tout avantage comparatif.

A l'appui de cette conjecture, pour les jeunes sortants du système éducatif en 2004 au niveau L3 observés au premier emploi, il s'avère effectivement que la sélection en amont pour accéder aux licences professionnelles explique en grande partie l'avantage à la primo insertion par rapport aux sortants de licences générales. **Au niveau L3, professionnaliser davantage les filières via une inévitable baisse de sélectivité pourrait alors avoir des effets très limités sur**

l'insertion à l'avenir. A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Net.Doc/Filieres-professionnelles-et-generales-a-l-universite-l-impact-du-parcours-sur-l-insertion>

Entrer en STS ou IUT, et après ?

GRELET Yvette, ROMANI Claudine, TIMOTEO Joaquim, Bref Céreq, Juin 2010, n°275, 4 p.

BTS et DUT offrent à leurs titulaires de bonnes conditions d'insertion. Elles s'améliorent encore, dans des proportions variables, quand les jeunes poursuivent leurs études. Mais près d'un quart des jeunes inscrits en BTS après le bac décrochent et n'obtiennent pas le diplôme. C'est avant tout sur eux que doivent porter les efforts des politiques publiques. A télécharger

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Entrer-en-STS-ou-IUT-et-apres>

6. Plan européen pour l'emploi des jeunes

Aller vite pour l'emploi des jeunes en Europe

Portail du gouvernement, Novembre 2013

Alors qu'en France, le chômage des moins de 25 ans recule depuis 5 mois, une grande conférence européenne pour l'emploi des jeunes s'est tenue à l'Elysée. 45 milliards sont débloqués sur trois ans et les dirigeants européens se donnent deux ans pour instaurer une "garantie pour la jeunesse" à l'image de ce qu'a entrepris le Gouvernement français.

Vingt-quatre chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis à l'Elysée mardi 12 novembre pour un bilan d'étape de la mise en œuvre des décisions actées lors du premier sommet pour l'emploi des jeunes qui s'était tenu le 3 juillet dernier à Berlin. Parce que le chômage des jeunes atteint en Europe des niveaux inacceptables - 6 millions sont sans emploi, et 7.5 millions sans emploi ni formation -, tous les participants de la conférence, parmi lesquels le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le président du Parlement européen, Martin Schulz, se sont accordés pour **accélérer le rythme** et faire de ce sommet **un signal fort de mobilisation**.

Dans la matinée, Michel Sapin avait réuni ses 28 homologues pour une séance de travail avec les chefs des services publics de l'emploi et des représentants des partenaires sociaux européens.

Rappel des premières étapes

- Dans le Pacte de croissance européen signé en juin 2012, la jeunesse est devenue, sous l'impulsion du Président français, priorité permanente des politiques des États.
- Des décisions fortes ont été prises au Conseil européen de février 2013, en particulier celle d'instituer une "garantie pour la jeunesse".
- Les partenaires sociaux se sont aussi mobilisés : ils ont adopté en juin dernier un cadre d'action pour l'emploi des jeunes. Les entreprises sont également engagées : ce sont elles qui créent les emplois et définissent les besoins du marché.
- A Berlin le 3 juillet, des pistes de travail précises ont été définies, en particulier pour les États et les services publics de l'emploi.

Un calendrier, un objectif et 3 priorités

La conférence du 12 novembre a permis selon François Hollande de "définir un calendrier et un objectif avec trois priorités." : **"le calendrier, c'est les deux prochaines années. L'objectif, c'est de pouvoir mettre en place la garantie jeunesse."**

"La garantie jeunesse, c'est ce qui permettra à chaque jeune de pouvoir disposer d'un emploi ou d'une formation ou d'un accompagnement, c'est-à-dire d'une solution", a expliqué le président de la République.

En fait ce projet est une généralisation au niveau européen de la politique déjà menée par le gouvernement français ; en effet en France 10 000 jeunes bénéficient déjà de manière expérimentale dans 10 territoires de la "garantie jeunes"

► [Cliquez pour comprendre le dispositif en une infographie.](#)

Les dirigeants européens se sont ainsi fixé **trois priorités** :

1. le développement de l'alternance et de l'apprentissage ;
2. l'insertion dans le monde du travail ;
3. l'aide à la création d'entreprise.

Au total, l'enveloppe européenne consacrée à la relance de l'emploi des jeunes atteindra 45 milliards d'euros entre 2013 et 2015.

[Lire l'intégralité du dossier de presse en cliquant ici](#) et [la déclaration du Président français à l'issue de la conférence](#).

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/aller-vite-pour-l-emploi-des-jeunes-en-europe>

Emploi des jeunes : la France attend beaucoup de l'UE

HERBET Marie, Localtis, Novembre 2013

A l'invitation de François Hollande, une vingtaine de chefs d'Etat se sont rendus à Paris, le 11 novembre, **pour aborder la question du chômage des jeunes, qui peut varier de 7% à 57% en Europe**. Des précisions ont été apportées sur les financements européens auxquels la France pourra avoir droit.

Après la conférence de Berlin le 3 juillet, le marathon politique européen fait étape à Paris, pour aborder à nouveau la question du chômage des jeunes. De l'argent européen sera mis à disposition mais la mise en œuvre des politiques de l'emploi relève bel et bien des Etats. "Il est de la responsabilité nationale de combattre le chômage", a souligné la chancelière Angela Merkel. Même si, a-t-elle tenu à préciser, **"la politique ne crée pas de l'emploi, c'est l'entreprise qui en crée"**.

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?>

[pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250266182253&cid=1250266176617](http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250266182253&cid=1250266176617)

Les six milliards du programme "Garantie Jeunesse" pour la formation

D'ALGUERRE Benjamin, Orientactuel, Septembre 2013, n°27

Offrir à chaque jeune européen de moins de vingt-cinq ans et au chômage depuis quatre mois une offre d'emploi ou de formation, c'est l'ambition de la "garantie jeunesse" adoptée par le Parlement Européen dans le cadre du budget 2014-2020.

Concrètement, ce sont six milliards d'euros qui seront susceptibles d'être déployés, dès le 1er janvier 2014, par le biais du Fonds social européen (FSE) ou du Fonds européen de développement régional (Feder) pour alimenter les politiques-formation de Régions de l'UE les plus touchées par le chômage des jeunes. <http://orientactuel.centre-inffo.fr/Les-six-milliards-du-programme.html>

La génération perdue ? L'Union européenne face au chômage des jeunes

BAILLY Dominique, SENAT, Juillet 2013, 33 p.

Le taux de chômage des 15-24 ans au sein de l'Union européenne représente le double de celui constaté pour l'ensemble de la population active, alors même que des déficits de main d'oeuvre dans certains secteurs sont constatés dans la plupart des Etats membres. En présentant en décembre 2012 une série de mesures concernant l'emploi des jeunes, la Commission européenne a contribué à faire de cette problématique une des priorités d'action de l'Union européenne pour les années à venir. Le souhait du Conseil européen de créer un fonds spécifique - l'Initiative pour l'emploi des jeunes - pour financer la mise en place d'un mécanisme de garantie pour la jeunesse au sein des Etats membres est venu confirmer cette tendance. **Il s'agit d'éviter que la jeunesse européenne devienne une « génération perdue ».**

Cette nouvelle ambition sociale répond également aux objectifs de la stratégie Europe 2020 d'améliorer la formation des jeunes Européens. L'Union européenne entend de la sorte contribuer au retour de la croissance économique. Ce faisant, elle donne une autre tonalité à son action, trop facilement résumée jusque-là à la lutte contre les déficits publics et l'endettement.

Il n'en reste pas moins un certain nombre de questions en suspens, auxquelles le Conseil européen des 27 et 28 juin 2013 n'a que partiellement répondu. Il en est ainsi du financement ou du calendrier retenu pour la mise en place du mécanisme de garantie pour la jeunesse. Celui-ci ne

saurait, par ailleurs, être envisagé comme la seule réponse à la montée du chômage chez les 15-24 ans. Le présent rapport met ainsi en perspective les autres pistes de travail avancées par la Commission européenne pour un traitement efficace du chômage des jeunes ainsi que les propositions des Etats membres, à l'image du New Deal proposé par la France et l'Allemagne. L'avis politique qui lui est joint insiste sur les mesures que l'Union européenne pourrait porter en vue de compléter ces initiatives. A télécharger

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-729-notice.html>

Emploi des jeunes en Europe

Le 28 mai, le Gouvernement a reçu les ministres allemands des finances, et du travail et des affaires sociales ainsi que le ministre italien du travail et des politiques sociales, pour la préparation d'un Plan européen pour l'emploi des jeunes. Le dispositif devrait notamment permettre le développement de l'apprentissage et faciliter la mobilité en Europe des apprentis grâce à un "Erasmus de l'alternance".

Il prévoit des crédits aux PME, ainsi que le développement de l'apprentissage et de la mobilité avec un "Erasmus de l'alternance". En tout, 6 milliards doivent être mis à disposition de la Banque européenne d'investissements, qui doit s'en servir pour garantir jusqu'à 60 milliards de prêts pour subventionner les entreprises qui s'engagent à embaucher des moins de 25 ans.

D'autres approches indirectes (stimulation des investissements et de la consommation, aides au financement des entreprises) devraient compléter le programme franco-allemand.

Le Président de la République a confirmé qu'il participerait le 3 juillet à une réunion des ministres européens de l'emploi qui prolongera la mobilisation pour la mise en œuvre du Plan européen pour l'emploi des jeunes. **Le communiqué de presse de l'Elysée**

<http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/emploi-des-jeunes-en-europe/>

Emploi des jeunes

Commission européenne, Juin 2013

L'Union européenne œuvre à réduire le chômage des jeunes et à augmenter le taux d'emploi des jeunes conformément à son [objectif global](#), qui vise un taux d'emploi de 75 % de la population en âge de travailler (les 20-64 ans). Les principales actions.

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langld=fr&catId=1036>

Un fonds européen pour l'emploi des jeunes

HARFI Mohamed, DELPECH Quentin, Note d'analyse, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, Juin 2013, 12 p.

Face à l'aggravation du chômage des jeunes européens, **cette note propose la création d'un fonds européen pour l'emploi des jeunes** visant à renforcer l'efficacité des financements et la solidarité entre États membres face à la crise.

Un fonds européen pour l'emploi des jeunes. Proposition pour une initiative

Le constat de la situation dramatique du chômage des jeunes européens fait l'unanimité. Le risque d'une génération perdue, en particulier en Europe du Sud, est désormais un scénario plausible. Cette situation est dangereuse au niveau politique car elle recèle des risques de délégitimation des pouvoirs publics, notamment des institutions de l'Union européenne, auprès des jeunes.

Alors que la montée en qualifications des jeunes est un enjeu de compétitivité, le chômage frappe l'ensemble des jeunes, y compris les plus diplômés d'entre eux. Or, la persistance du chômage en sortie de formation initiale, parce qu'elle dévalorise les qualifications, risque de se traduire en hausse durable du chômage structurel, pénalisant ainsi la croissance future de l'Europe, ce qui pourrait affaiblir la solidité de la zone euro.

Dès le début de la crise, des actions ont été entreprises par les pouvoirs publics, tant au niveau national que communautaires. Mais face à l'aggravation de la situation, de nouvelles initiatives sont proposées pour accélérer la mise en œuvre d'actions en faveur des jeunes. Au niveau européen, deux propositions ont suscité beaucoup d'intérêt : l'initiative pour l'emploi des jeunes, proposée

par la Commission européenne et validée par le Conseil européen des 7 et 8 février 2013, et l'initiative franco-allemande "New Deal for Europe" pour l'emploi des jeunes, lancée le 28 mai 2013.

Sur le plan financier, ces initiatives prévoient de mobiliser des moyens rapidement, notamment issus du Fonds social européen (FSE). S'ils sont essentiels en complément des efforts déjà engagés au niveau national, ces moyens pourraient néanmoins rencontrer deux limites :

leur efficacité serait affaiblie s'ils empruntaient les mêmes mécanismes d'allocation et de gestion que ceux du FSE ;

la solidarité inhérente au FSE serait insuffisante au regard de la situation difficile des pays les plus touchés.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/fonds-europeen-emploi-jeunes-NA-01>

La Commission propose des dispositions visant à concrétiser l'Initiative pour l'emploi des jeunes

L'Initiative pour l'emploi des jeunes a été proposée lors du Conseil européen des 7 et 8 février 2013 et bénéficie d'un budget de 6 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

L'Initiative pour l'emploi des jeunes vise en particulier à **aider les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation** dans les régions de l'Union qui accusaient un chômage des jeunes supérieur à 25 % en 2012 en vue de leur intégration professionnelle...

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1829&furtherNews=yes>

Faire accéder les jeunes à l'emploi

Commission européenne, Décembre 2012, 16 p.

Environ 7,5 millions de jeunes entre 15 et 24 ans sont sans emploi, sortis du système scolaire ou sans formation. À cause de la crise économique, il est devenu beaucoup plus difficile de trouver du travail : plus d'un jeune sur cinq est sans emploi. En Grèce et en Espagne, c'est même plus d'un jeune sur deux.

Pour leur venir en aide, la Commission propose un [ensemble de mesures](#) ; elle recommande notamment aux pays de l'Union européenne (UE) de mettre en œuvre des programmes de garantie d'emploi et de formation destinés aux moins de 25 ans.

Dans le cadre de ces programmes, les États membres veilleraient à ce que tous les jeunes reçoivent une offre d'emploi, de stage ou d'apprentissage, ou la possibilité de poursuivre leurs études, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi.

http://ec.europa.eu/news/employment/121205_fr.htm

Lancement du projet pilote « Ton premier emploi EURES »

Ce projet vise dans un premier temps à améliorer la mobilité transfrontalière de 5 000 personnes. Il servira aussi d'expérimentation en vue de la transformation du réseau des services de l'emploi dans les États membres, EURES, en un service de l'emploi paneuropéen.

Dans son « Paquet Emploi » d'avril 2012, la Commission a déclaré vouloir améliorer EURES et **assurer une transparence accrue sur le marché du travail européen en indiquant plus clairement aux demandeurs d'emploi et aux personnes désireuses de changer de travail où se trouvent les emplois**. Elle entend aussi faciliter l'accès en temps réel aux offres d'emploi dans l'Union et mettre à la disposition des employeurs un réservoir de candidats possédant les qualifications recherchées.

Dans le contexte de ce projet, quatre services de l'emploi choisis en Allemagne, en Espagne, au Danemark et en Italie vont **aider de jeunes Européens à chercher un emploi ailleurs que dans leur État membre de résidence**. Ces jeunes, âgés de 18 à 30 ans, bénéficieront d'informations et de conseils en matière de recrutement ainsi que, éventuellement, d'une aide financière pour introduire leur candidature ou recevoir une formation...

<http://www.europe-et-formation.eu/lancement-du-projet-pilote-ton.html>

Ma Voie pro Europe : portail européen pour la mobilité des jeunes en voie professionnelle

L'Onisep, en partenariat avec l'Agefa PME a développé un site Web consacré à la mobilité des jeunes en voie professionnelle : [Ma voie pro Europe](http://mavoieproeurope.onisep.fr/).

Objectif : encourager les jeunes de la voie professionnelle à bénéficier des diverses formes que peut prendre la mobilité pour enrichir leur parcours (stages, études, jobs, volontariat, bénévolat..).

Le site propose des témoignages, des informations et des conseils pour les jeunes et des ressources pour les équipes éducatives et les informateurs.

<http://mavoieproeurope.onisep.fr/>